

ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

RAPPORT ANNUEL

Fonds Commun de Placement - FCP de droit français

29.12.2023

Sommaire

3	Placements et gestion
9	Rapport d'activité
19	SFDR
29	Rapport du commissaire aux comptes
33	Bilan actif
34	Bilan passif
35	Hors-bilan
36	Compte de résultat
37	Règles et méthodes comptables
40	Evolution de l'actif net
41	Compléments d'information
56	Inventaire

ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

Société de gestion	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GmbH Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Dépositaire et conservateur	SOCIETE GENERALE 29, Boulevard Haussmann - 75009 Paris
Gestionnaire administratif et comptable par délégation	SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES 29, Boulevard Haussmann - 75009 Paris
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT (PWC) 63, rue de Villiers 92200 - Neuilly sur Seine
Commercialisateur	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS et/ou les sociétés du groupe Allianz

Placements et gestion

Classification : Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Affectation des sommes distribuables : Les revenus de la part "R/C" sont capitalisés chaque année.

Les revenus de la part "I/C et/ou D" sont capitalisés et/ou distribués chaque année.

Les revenus de la part "M" sont capitalisés chaque année.

Les revenus de la part "WC" sont capitalisés chaque année.

Les revenus de la part "RC2" sont capitalisés chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part "R/C" sont capitalisés chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part "I/C et/ou D" sont capitalisés et/ou distribués chaque année ou mises en report à nouveau chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part "M" sont capitalisés chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part "WC" sont capitalisés chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part "RC2" sont capitalisés chaque année.

Objectif de gestion : L'OPC a pour objectif d'offrir une performance supérieure ou égale à l'indice €STR déduction faite des frais de gestion, sur la durée de placement recommandée.

Indicateur de référence : La performance de l'OPC est à comparer à l'indice de marché: €STR.

€STR est l'acronyme de Euro Short-Term Rate (taux en euro à court terme) et il reflète les opérations de gros en euros d'emprunts et de dépôts non garantis au jour le jour déclarées par un groupe de banques de la zone euro à la Banque centrale européenne (BCE).

Cet indice n'est pas en adéquation avec les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds.

La Société de gestion conserve des plans écrits définissant les mesures à prendre si un indice ou indice de référence change de manière significative ou cesse d'être fourni. Ces plans écrits peuvent être obtenus, gratuitement, sur demande auprès du siège social de la Société, ou de la Société de gestion.

Stratégie d'investissement : Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds expose son actif principalement en titres de créances du marché monétaire et en obligations ou produits assimilés en Euro.

Parmi les instruments de taux, sont acceptés les titres d'émetteurs publics ou privés.

La stratégie d'investissement du fonds s'articule autour de deux axes principaux.

1- Le premier consiste à tirer profit des opportunités qui se présentent sur le marché des emprunts d'Etats, publics et privés.

Les obligations et autres titres de créances négociables éligibles devront, au moment de leur achat, présenter les caractéristiques suivantes :

- Dans le cas d'une notation par l'ensemble des trois principales agences (Moody's, Standard & Poors et Fitch), au moins deux agences de notation devront avoir attribué une note supérieure ou égale à BBB- pour la notation long terme (notation Standard & Poors ou équivalent) ou une note supérieure ou égale à A-3 pour la notation court terme (notation Standard & Poors ou équivalent). La note retenue sera alors la moins bonne des deux meilleures notes.

Il est également entendu qu'aucune des trois notes attribuées par les trois principales agences de notation (Moody's, Standard & Poors et Fitch) ne pourra être inférieure à BBB- (Standard & Poors ou équivalent) pour la notation long terme ou A-3 (Standard & Poors ou équivalent) pour la notation court terme.

- Dans le cas où seules deux notations sont disponibles parmi les trois principales agences (Moody's, Standard & Poors et Fitch), la note retenue sera la moins bonne des deux. Cette note devra être au minimum BBB- (Standard & Poors ou

équivalent) pour la notation long terme ou minimum A-3 (Standard & Poors ou équivalent) pour la notation court terme.

- Dans le cas d'une unique notation disponible parmi les trois principales agences (Moody's, Standard & Poors et Fitch), le titre devra être au minimum BBB- pour la notation long terme (Standard & Poors ou équivalent) ou au minimum A-3 pour la notation court terme (Standard & Poors ou équivalent).

A défaut de notation de l'émission, la notation de l'émetteur devra être prise en compte.

L'univers d'investissement se compose des obligations et titres de créances du marché monétaire en Euro de l'Espace Economique Européen, du G7, de la Suisse et de l'Australie.

Afin de limiter l'exposition aux risques de crédit et de liquidité du fonds, la durée de vie résiduelle maximale à l'acquisition de chaque titre de créance ou valeur assimilée ne pourra pas excéder 3 ans. En outre, la durée de vie moyenne résiduelle du portefeuille (ou WAL), mesurant la sensibilité du fonds au risque de crédit, ne pourra pas excéder 1,5 an. Si cette durée de vie moyenne du portefeuille venait à être ponctuellement dépassée, notamment en raison d'une diminution sensible de l'actif net, la Société de Gestion évaluera l'opportunité de céder des titres en portefeuille avec pour critère principal d'appréciation l'intérêt des porteurs afin de faire revenir la durée de vie moyenne résiduelle du portefeuille inférieure à 1,5 an dans un délai raisonnable et compatible avec cet intérêt.

2 - Le second axe consiste à prendre des positions directionnelles en fonction des anticipations de mouvements des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne, et des fluctuations à court terme de l'indice de référence. Cette stratégie se traduit par une exposition au marché de taux plus forte, ou plus faible, que celle de l'indice de référence dans la limite de la fourchette de sensibilité autorisée [0; +1.5]. L'exposition du fonds pourra être ajustée par l'utilisation de contrats d'échange de taux d'intérêts ou d'instruments dérivés listés sur taux d'intérêts (futures).

La décision d'investissement se fait généralement en deux étapes, une stratégie sectorielle qui consiste à identifier les secteurs économiques à privilégier ou à sous-pondérer tout en essayant de limiter l'exposition du fonds aux mouvements de marché.

La seconde étape est basée sur la sélection des émetteurs. Cette stratégie permet d'identifier les titres les plus attractifs à l'intérieur de l'univers de titres de chaque secteur.

Dans le cadre des stratégies développées, le gérant peut avoir recours de façon exceptionnelle aux produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec une engagement global de 100% maximum de l'actif. L'utilisation de ces instruments respecte la fourchette de sensibilité fixée [0; +1.5].

De façon accessoire, le FCP pourra investir dans des OPC monétaires afin de rémunérer les liquidités résultant des opérations initiées par le gérant du FCP. Ces investissements seront inférieurs à 10% de l'actif net du FCP.

Les stratégies d'investissement précédemment listées sont articulées en fonction des recommandations (et du degré de conviction associé à chacune d'entre elles) des gérants / spécialistes d'Allianz Global Investors dans le but de limiter l'exposition du fonds au risque de taux et au risque de crédit.

Le fonds bénéficie d'un processus d'investissement fondé sur une expertise en terme d'allocation sectorielle et géographique (approche top/down). Une fois que ce cadre d'investissement est défini, la sélection de titres devient notre principal vecteur d'investissement (approche bottom-up).

1 - Stratégie crédit : Importante et récurrente

a) Sélection de titres

L'analyse extra-financière couvre au moins 90% de l'actif net (à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire). Un premier filtre est appliqué via la liste d'exclusion minimale d'Allianz Global Investors.

Au sein de l'univers d'investissement, un minimum de 20% est considéré comme non investissable sur la base de l'analyse ISR quantitative qui est une approche « best-in-class ». Notre analyse ISR quantitative donne lieu à des notations ESG propriétaires allant de 0 à 4. Parmi les titres notés, le fonds investit au moins 90% dans des titres ayant une notation supérieure ou égale à 2 (0 correspondant à la notation la plus faible et 4 correspondant à la notation la plus élevée). Le fonds peut détenir jusqu'à 10% dans des titres notés de 1,5 à 2. Le portefeuille doit avoir une note ISR moyenne d'au moins 2.

Notre analyse interne est fondée sur des données provenant de différents fournisseurs de données, ce qui peut générer certaines limites au regard de la fiabilité des données.

Cette analyse extra-financière couvre les 5 domaines ESG suivants :

- Les Droits de l'Homme : l'évaluation de ce critère s'appuie sur l'engagement de l'émetteur à respecter les Droits de l'Homme dans la conduite de ses activités.
- Environnement : évaluation des titres en fonction de la stratégie environnementale appliquée par l'émetteur.
- Social : prise en compte de la démarche sociale mise en oeuvre par l'émetteur.
- Gouvernance : intégration dans l'analyse de la volonté et de la capacité de l'émetteur à organiser sa propre structure de manière à limiter les risques de dysfonctionnement.
- Comportement de marché : analyse des relations de l'émetteur avec les parties prenantes (clients fournisseurs, collectivités locales, etc.) et de la qualité de leurs produits (ce critère ne s'applique pas aux titres émis par les Etats).

ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

Le fonds applique pour les titres en direct la politique d'exclusion globale d'Allianz Global Investors dans des domaines tels que les armes controversées, le charbon. Le détail des critères d'exclusion appliqués est disponible sur notre site : https://regulatory.allianzgi.com/ESG/Exclusion_Policy

En complément, le fonds applique également pour les titres en direct la liste d'exclusions minimale d'Allianz Global Investors pour les fonds prenant en compte des caractéristiques environnementales et sociales. Le détail des critères d'exclusion est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante: <https://regulatory.allianzgi.com/en/esg/sri-exclusions>.

Le fonds ne bénéficie pas du Label ISR.

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et communique donc les informations pertinentes conformément à l'article 8, paragraphe 1, du Règlement Européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Le fonds est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risques du prospectus.

En appliquant sa stratégie d'investissement, la société de gestion prend en compte, dans le cadre de son processus d'audit, tous les risques financiers pertinents, en incluant tous les risques pertinents liés aux thèmes de durabilité qui pourraient avoir un impact négatif important sur le rendement d'un investissement, dans sa décision d'investissement et les évalue de façon continue.

En complément, la société de gestion prend en considération les indicateurs PAI relatifs à la durabilité de la même manière que décrite ci-dessus dans le cadre de leur processus d'investissement. Davantage de précisions figurent dans la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité de la société de gestion disponible sur le site internet www.allianzglobalinvestors.com.

Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus conformément au règlement délégué (UE) du 6 avril 2022 complétant le règlement SFDR.

Lors de la sélection des actifs, l'équipe de gestion respecte les principes de sélection et les critères d'exclusion suivants qui sont en ligne avec les exigences du Label Febelfin « towards sustainability » :

Ainsi, le fonds qui est géré conformément à la Stratégie ISR de type A s'abstient d'investir dans :

- des titres émis par des sociétés impliquées dans la production de tabac et des titres émis par des sociétés qui génèrent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires d'activités de distribution de tabac;
- des titres émis par des sociétés impliquées dans des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques, armes biologiques, armes à l'uranium appauvri, munitions au phosphore blanc et armes nucléaires) et des titres émis par des sociétés qui tirent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de leur implication dans des armes, équipements militaires et services connexes;
- des titres émis par des sociétés qui génèrent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires à partir d'activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz conventionnels ou au pétrole et au gaz non conventionnels, telles que l'exploration, l'exploitation minière, l'extraction, la distribution ou le raffinage, ou de la fourniture d'équipements ou de services connexes. Cela englobe notamment l'extraction de sables bitumineux, l'huile de schiste, le gaz de schiste et le forage dans l'Arctique.

Ce critère d'exclusion ne s'applique pas aux émetteurs qui ont défini un objectif au titre de l'initiative Science Based Targets (SBTi) sensiblement inférieur à 2 °C ou à 1,5 °C, ou qui ont souscrit un engagement SBTi « Ambition 1,5 °C entreprises »;

- des titres émis par des sociétés qui tirent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production d'énergie à partir de charbon. Ce critère d'exclusion ne s'applique pas aux émetteurs qui ont défini un objectif au titre de l'initiative Science Based Targets (SBTi) sensiblement inférieur à 2 °C ou à 1,5 °C, ou qui ont souscrit un engagement SBTi « Ambition 1,5 °C entreprises »;
- ou à des titres émis par des sociétés qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités contributives (activités économiques figurant dans le Règlement sur la taxonomie de l'UE). Ce critère d'exclusion ne s'applique pas aux émetteurs qui ont défini un objectif au titre de l'initiative Science Based Targets (SBTi) sensiblement inférieur à 2 °C ou à 1,5 °C, ou qui ont souscrit un engagement SBTi « Ambition 1,5 °C entreprises ».

Le fonds qui est géré conformément à la Stratégie ISR de type A s'abstient d'investir dans des titres d'émetteurs souverains de pays :

- qui n'ont pas ratifié ou mis en oeuvre les huit conventions fondamentales visées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail;
- n'ont pas ratifié ou mis en oeuvre au moins la moitié des 18 principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme par une législation nationale ou un instrument équivalent;
- ne sont pas partie à l'Accord de Paris, à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ou au Traité sur la nonprolifération des armes nucléaires;

ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

- présentent un budget militaire particulièrement élevé, supérieur à 4 % de son produit intérieur brut (PIB);
- sont considérés par le Groupe d'action financière (GAFI) comme des juridictions présentant des défaillances stratégiques dans leur régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération;
- obtiennent un score inférieur à 40/100 selon l'Indice de perception de la corruption de Transparency International, et;
- ou sont classé comme des pays « non libres » selon le Freedom House Index;
- Pour les émetteurs souverains, une note Freedom House Index insuffisante est prise en compte, sauf mention contraire dans les restrictions d'investissement du fonds concerné.

Les critères d'exclusion en vigueur (ainsi que des informations complémentaires) peuvent être mis à jour ponctuellement et sont consultables sur le site Internet : <https://regulatory.allianzgi.com/en/esg/sri-type-a-policy..>

Pour réaliser cette exclusion, il est fait appel à divers fournisseurs externes de données et recherches.

b) Stratégie sectorielle

Cette stratégie permet d'identifier les secteurs économiques à privilégier ou à sous-pondérer tout en essayant de limiter l'exposition du fonds aux fluctuations des emprunts du secteur privé. Les décisions d'investissement sont fondées sur une analyse financière rigoureuse réalisée par les gérants, l'équipe d'analystes crédit et l'apport de sources extérieures (agences de notation, courtiers, contreparties, ...).

Les secteurs économiques considérés sont ceux que l'on retrouve dans les principales nomenclatures :

- Biens de consommations cycliques
- Biens de consommations non cycliques
- Energie
- Industries
- Produits de base
- Santé
- Services aux collectivités
- Services financiers
- Technologie
- Télécommunications

Les décisions du gérant seront fondées sur :

- des critères intrinsèques : Anticipations concernant l'activité économique, avantages structurels...
- des critères relatifs : Appréciation de ces éléments entre les différents secteurs considérés.

c) Gestion de la sensibilité au risque de crédit

Chaque investissement en titres du secteur privé expose le fonds au risque de variation des emprunts du secteur privé. La gestion de la sensibilité crédit consiste à choisir la maturité des investissements sur la courbe de crédit dans le but de minimiser l'exposition du portefeuille à ce risque.

2 - Stratégie directionnelle : Importante et récurrente

Il s'agit de prendre des positions directionnelles sur les taux réels et nominaux en fonction de l'orientation du marché obligataire. Cette stratégie se traduit par une exposition au marché de taux réels plus forte, ou plus faible. L'objectif est ainsi de profiter au mieux de la hausse du marché ou de réduire les pertes en cas de baisse de ce dernier.

L'orientation du marché des taux réels s'appréhende notamment à partir des politiques monétaire et budgétaire et des anticipations de croissance et d'inflation.

L'inflation est évidemment un facteur important dans l'évaluation des obligations indexées inflation puisqu'elle influence le prix au travers des coupons versés et du capital versé à échéance. L'inflation influence également le portage, c'est à dire la différence entre le taux réel augmenté de l'inflation réalisée et le taux de repo.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché.

L'OPC n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi. L'ampleur de ces fluctuations peut être mesurée par un indicateur simple : la volatilité.

La volatilité est un indicateur permettant de quantifier l'amplitude moyenne des performances d'un OPC, à travers l'observation de ses performances passées. Ainsi, et à titre d'exemple, la volatilité d'un portefeuille Monétaire est inférieure à celle d'un portefeuille Obligataire, qui présente lui-même une volatilité inférieure à celle d'un portefeuille Actions.

Cette notion de volatilité reflète le potentiel de performance de l'OPC tant à la hausse qu'à la baisse. Ainsi, plus sa volatilité est importante, plus sa capacité à générer de la performance est élevée, au prix d'un risque de perte également plus élevé.

Cette volatilité peut être décomposée par facteurs de risque. Ces facteurs sont également des sources de valeur ajoutée, sur lesquelles le portefeuille investit dans le but de générer de la performance. Parmi l'ensemble des facteurs de

risque/valeur ajoutée qui sont à leur disposition, nos équipes de gestion s'attachent à gérer à tout instant leur budget de risque en privilégiant les sources faisant l'objet de convictions fortes. Les principaux facteurs de risque sur lesquels peut s'exposer le présent OPC sont listés ci-dessous.

Risque de taux Court Terme : Les fluctuations des instruments obligataires détenus directement ou indirectement en portefeuille répondent aux variations de taux d'intérêt. Dans le cas où les taux d'intérêt montent et que la sensibilité du fonds aux variations des taux d'intérêt est positive, la valeur des instruments obligataires qui rentrent dans la composition du portefeuille diminue, et la valeur de la part de l'OPC s'en trouve diminuée.

Risque de crédit : Dans la mesure où le portefeuille peut investir dans des obligations émises par une entreprise privée ou s'exposer à cette signature au travers de dérivés de crédit, il subit les fluctuations propres au risque de chacun des émetteurs. Ce risque traduit la probabilité que l'obligation ne soit pas remboursée à l'échéance ou qu'un événement de crédit intervienne. Plus cette probabilité augmente, plus la valorisation de l'obligation baisse et la valorisation du CDS se détériore (dans le cas d'une vente de protection). Inversement, lorsque le risque lié à un émetteur diminue, la valorisation de son obligation augmente et la valorisation du CDS s'apprécie (toujours dans le cas d'une vente de protection). Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des maturités et du degré de confiance en chaque émetteur. Afin de maîtriser ce risque, des règles prévoient de ne pas concentrer une part trop importante du risque sur un même émetteur. La stratégie d'arbitrage de la courbe qui consiste en un positionnement du portefeuille sur telle maturité plutôt que telle autre représente une autre composante du risque de crédit, également gérée activement par nos équipes de gestion.

Risque sectoriel taux : Les marchés de Taux constituent un univers très large de valeurs. Au sein de cet univers, le portefeuille peut se concentrer plus ou moins sur un segment particulier du marché, soit en lien avec son univers/indice de référence, le cas échéant, soit en fonction des anticipations de nos équipes de gestion. Ces segments peuvent être liés aux pays/zones géographiques, au type d'émetteur (Etat, Agence, Sécurisé, Entreprise Privée, etc.), au type de taux (nominaux, réels, variables), etc. Certains segments sont plus volatils que d'autres et génèrent par conséquent plus de volatilité dans les performances du portefeuille, d'autres sont plus défensifs.

Risque lié aux taux d'intérêt négatifs : Les liquidités de l'OPC déposées auprès du Dépositaire ou d'autres banques pourraient se voir appliquer, par le dépositaire ou autres banques, des taux d'intérêt négatifs en fonction du développement du marché et notamment de l'évolution de la politique d'intérêt de la Banque Centrale Européenne. Ces taux d'intérêt négatifs pourront alors avoir une incidence défavorable sur la valeur liquidative de l'OPC.

A titre accessoire, l'OPC est également exposé au(x) risque(s) :

Risque de contrepartie : Ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme, dans l'hypothèse où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu, ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Un défaut de la contrepartie peut engendrer des pertes sur l'OPC concerné. Néanmoins, en particulier pour les transactions négociées de gré à gré, un tel risque peut être significativement réduit par la remise de garanties financières par la contrepartie, conformément à la politique de gestion des garanties financières de la Société de gestion.

Risque de liquidité : (Risque qu'une position ne puisse pas être liquidée en temps opportun, à un prix raisonnable). Ce risque s'applique essentiellement aux titres dont le volume de transaction est faible et pour lesquels il est donc plus difficile de trouver à tout instant un acheteur/vendeur à un prix raisonnable. Il apparaît particulièrement lors de souscription/rachats importants par rapport à la taille du portefeuille. Compte tenu de son orientation de gestion et des stratégies d'investissement utilisées, le portefeuille est amené à investir sur ce type de titres peu liquides (actions de petites et moyennes capitalisation et/ou actions non cotées (accessoire) et/ou certains titres obligataires émis par des entreprises privées, ainsi que les produits issus de la titrisation), ce qui le conduit à être exposé à ce type de risque.

Risque de durabilité : Certains indices de recherche systématique montrent que les risques de durabilité peuvent se matérialiser comme des risques de pertes extrêmes spécifiques à l'émetteur.

Il s'agit d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact financier élevé et entraîner des pertes financières importantes pour le fonds.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

L'OPC comporte 5 catégories de parts.

La part nommée R s'adresse à : Tout souscripteur.

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x) :

- Risque Taux court terme de la zone euro

La part nommée I s'adresse à : Part destinée aux Entreprises et aux Investisseurs Institutionnels.

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x) :

- Risque Taux court terme de la zone euro.

La part nommée M s'adresse aux : Distributeurs autorisés.

ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

Les parts « M » ne peuvent être souscrites qu'avec l'accord de la Société de gestion et uniquement par des distributeurs qui, en vertu d'obligations réglementaires ou d'accords individuels en matière de commissions avec leurs clients, ne sont pas autorisés à accepter et maintenir des rétrocessions. Aucune rétrocession ne peut être versée aux distributeurs détenteurs de parts « M »

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x) :

- Risque Taux court terme de la zone euro.

La part nommée W s'adresse à : Part destinée aux Entreprises et aux Investisseurs Institutionnels.

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x) :

- Risque Taux court terme de la zone euro.

Durée minimale de placement recommandée : 1 an.

Allianz Euro Oblig Court Terme ISR s'adresse aux investisseurs qui suivent un objectif de constitution de capital/de valorisation du capital et pourrait convenir aux investisseurs qui prévoient d'investir dans le fonds sur une période courte. Allianz Euro Oblig Court Terme ISR s'adresse à des investisseurs qui possèdent des connaissances de base et / ou un peu d'expérience en matière de produits financiers.

L'investisseur potentiel pourrait subir des pertes financières et ne vise pas la protection de son capital. Concernant l'évaluation des risques, le fonds est classé dans une certaine catégorie de risques sur une échelle allant de 1 (prudence ; rendements escomptés très faibles à faibles) à 7 (grande tolérance au risque ; rendements escomptés les plus élevés) qui est publiée sur le site Internet <https://regulatory.allianzgi.com> et qui sera indiquée dans le Document d'information clé pour l'investisseur publié au titre de la Catégorie de Parts / Actions concernée (en fonction de la structure FCP/SICAV).

Pour les particuliers, le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse/patrimoine personnel, de vos besoins actuels et futurs mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

Régime fiscal : L'OPC n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés cependant les plus ou moins-values seront imposables entre les mains de ses porteurs.

Le régime fiscal applicable à ces plus ou moins-values latentes ou réalisées dépendra des dispositions fiscales applicables à la situation financière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC ; si celui-ci n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative ainsi que d'autres informations relatives à l'OPC sont disponibles auprès d'Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main - Allemagne ou à Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens 75113 Paris Cedex 02 ou sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.
- Date d'agrément par l'AMF : 25 juin 2010.
- Date de création de l'OPC : 5 Juillet 2010.

Le début d'année 2023 est très optimiste avec comme principal facteur l'accalmie de l'inflation.

En Europe, l'inflation allemande est tombée à 9,6% (contre 10,2% attendus) et l'inflation française à 6,7% (contre 7,3% attendus). De même, aux États-Unis, l'indice global des prix à la consommation (CPI) s'est contracté de -0,1% en glissement mensuel, soit la première contraction mensuelle depuis avril 2020. Le CPI de base est tombé à 5,7% en glissement annuel, soit un plus bas niveau sur 12 mois.

De toute évidence, la baisse des prix de l'énergie et le resserrement monétaire par le biais de taux d'intérêt plus élevés permettent de contenir l'inflation.

Les méthodes éprouvées des banques centrales pour gérer les pressions inflationnistes déstabilisantes fonctionnent. La confiance s'accompagne d'une diminution de l'incertitude, d'une réduction de la volatilité et d'une baisse des primes de risque. Tout cela s'est traduit dans la valorisation des prix obligataires, crédits et actions depuis le début de l'année.

Une des données économiques clés ont été les indices flash des directeurs d'achat (PMI), les investisseurs cherchant des preuves que l'activité a atteint son point bas sur les marchés mondiaux. Les indices composites des États-Unis et de la Zone Euro ont dépassé les attentes, avec respectivement 46,6 (46,4 attendus) et 5,2 (49,8 attendus). C'est également la première fois depuis juin 2022 que l'indice composite de la zone euro est supérieur à 50, ce qui indique que l'activité a progressé depuis lors.

D'autres points positifs à retenir est la réouverture plus rapide que prévu de la Chine, la résilience du secteur privé et le léger assouplissement des conditions financières mondiales. Les prix du gaz ont aussi reculé en Europe à 53 euros le mega w/h, soit -25% depuis le début de l'année.

Au regard de cet environnement, il est possible que l'économie mondiale connaisse une croissance soutenue dans les premiers trimestres de 2023, la récession largement anticipée dans le monde étant repoussée à la fin de l'année.

Le rendement du Bund 10 ans clôture à 2,28% et le 2 ans à 2,63%.

Les investisseurs se préparent maintenant aux prochaines réunions des Banques Centrales afin de cerner si une pause sur les hausses à venir est à l'ordre du jour.

En février, la Réserve Fédérale et la BCE ont relevé leurs taux directeurs respectivement de 25 bps et 50 bps, mettant les Fed Funds à 4,50%/4,75%, la facilité de dépôt à 2,50% et le taux de « refi » de la BCE à 3%.

Les chiffres d'inflation qui sont sortis, même s'ils semblent globalement se stabiliser, sont toujours aussi soutenus et les chiffres de conjoncture qui sont publiés montrent une situation économique très résiliente.

Dans un tel contexte, les taux directeurs des banques centrales devraient continuer à monter. Les taux directeurs implicites inscrits dans les contrats à terme donnent désormais 5,50% pour les Fed Funds d'ici septembre et 3,75% pour la facilité de dépôt de la BCE, voire 4%.

De nombreuses incertitudes subsistent quant au point d'atterrissage de l'inflation et à la trajectoire macroéconomique. Il est très peu probable que l'inflation revienne à 2%.

En revanche, les marchés de taux d'intérêt, où les courbes sont inversées, prédisent une récession, pourtant les chiffres qui sortent de part et d'autre de l'Atlantique, montrent un marché du travail solide et de bons fondamentaux pour les entreprises, ce qui peut laisser penser que la récession pourrait être évitée à court terme.

Il est très difficile aujourd'hui d'avoir une vision claire du marché. Au vu de cet environnement, il est possible que l'économie mondiale connaisse une croissance soutenue au premier trimestre 2023, la récession mondiale largement anticipée étant repoussée à la fin de l'année.

La courbe des taux allemande a vu son inversion s'accroître ce mois-ci avec un 2 ans à 3,12% et un 10 ans à 2,66% soit une pente inversée de 46 points de base.

Les investisseurs se préparent maintenant aux prochaines réunions des Banques Centrales afin de cerner si une pause sur les hausses à venir est à l'ordre du jour, ce qui semble remis en cause avec les derniers chiffres sortis.

A noter que les fixings de l'Euribor 3 mois, l'un des taux de référence du marché monétaire, ont continué de monter, passant de 2,345% à 2,745% (fins de mois).

L'Ester, l'autre taux de référence, quant à lui fixe en moyenne sur des niveaux de 2,26%.

L'excès de liquidité de la BCE demeure quasiment stable à 4 120 Md€ fin de mois. Il faudra attendre notamment la fin des échéances des TLTRO pour le voir diminuer notablement.

En mars, la Réserve Fédérale et la BCE ont relevé leurs taux directeurs respectivement de 25 bps et 50 bps ; mettre les Fed funds à 4,75%/5% ; la facilité de dépôt à 3% et le taux « refi » BCE à 3,50%.

Les chiffres d'inflation qui sont sortis, même s'ils semblent se stabiliser voire diminuer en Europe pour l'effectif à 6,9 % (vs 8,5 %), l'inflation est toujours soutenue, et les chiffres conjoncturels ne sont pas encore clairement pénalisés par le niveau de taux d'intérêt.

Ce mois aura surtout été marqué par l'émergence d'une crise financière venue des Etats-Unis, commençant par la faillite de 3 banques régionales et qui s'est étendue à l'Europe avec l'effondrement du Credit Suisse, finalement repris par UBS. Ces événements ont contribué à une forte dégradation du crédit et en particulier des émetteurs financiers.

A une situation qui n'était déjà pas claire, récession ou non, ralentissement marqué de l'inflation ou non, s'ajoute l'élément de stabilité financière qui présente un risque à la suite de la hausse forte et rapide des taux d'intérêt, qui pour certaines institutions financières moyennes et petites, notamment aux États-Unis, pourrait représenter certaines préoccupations. Cela a généré beaucoup de volatilité sur les marchés financiers et pourrait se poursuivre par la suite, même si la situation s'est beaucoup apaisée en fin de mois après l'intervention des banques centrales. Les acteurs du marché commencent à anticiper un arrêt de la hausse des taux d'intérêt des banques centrales, voire une baisse des taux d'intérêt, même marquée aux États-Unis pour la fin de l'année.

Les banquiers centraux ont précisé qu'ils restaient plus que jamais dépendants des données. Quoi qu'il en soit, il est maintenant clair que la plupart des mouvements haussiers ont été effectués.

Dans un tel contexte, nous avons fait face à une très forte volatilité. Pour exemple, en quelques jours, le taux 2 ans allemand est passé de 3,33% à 2,33% pour finir le mois à 2,70% et le taux implicite du contrat à terme Sept.23, Euribor 3mois est passé de 3,85% à 3,10% et termine le mois à 3,50%.

L'excès de liquidité dans l'Eurosystème diminue mais reste très élevé à 3900 milliards d'euros, le plus haut ayant été atteint en août 2022 avec 4800 milliards.

Le mois d'avril reste de nouveau dominé par les chiffres d'inflation après la tourmente financière de mars. Cette dernière semble se stabiliser des deux côtés de l'Atlantique, voire en légère baisse, mais l'inflation sous-jacente reste élevée. Dans ce contexte, malgré les turbulences qui ont secoué et menacent de secouer encore la sphère financière, compte tenu de la fragilité de certaines banques régionales américaines, le marché s'attend à ce que la Réserve fédérale relève son taux des Fed Funds de 0,25 % pour arriver à une fourchette de 5 % à 5,25 %. En zone euro, le marché s'attend également à une hausse de 0,25%, ce qui porterait la facilité de dépôt de la BCE à 3,25% et le taux "Refi" à 3,75%. Cela dit, il n'y a rien de certain. La Réserve Fédérale pourrait aussi ne rien faire et la BCE pourrait, en revanche, relever ses taux directeurs de 0,50%. A noter que le chiffre de la croissance américaine pour le premier trimestre 2023 marque le pas avec un PIB à +1,1% alors que le consensus de marché était à +1,9% et le chiffre précédent à +2,6%. En zone euro, les chiffres de conjoncture continuent de montrer une certaine résilience. Tout cela donne une idée du niveau d'incertitude qui continue de peser sur le marché puis de la volatilité même si par rapport aux événements de mars la situation est bien apaisée, mais on ressent une certaine nervosité. Les banquiers centraux restent plus que jamais dépendants des données. Quoi qu'il en soit, il est maintenant clair que la plupart des mouvements haussiers ont été effectués et ce que nous attendons en termes de hausses de taux d'intérêt devrait maintenant être marginal comparativement à ce que nous avons dû affronter. Par exemple, dans la zone euro le marché prévoit un taux final de la facilité de dépôt entre 3,50% et 3,75% alors qu'aux Etats-Unis nous serions à 5,25%. En revanche, des baisses de taux sont attendues de la part de la Réserve fédérale au cours de la seconde partie de l'année.

On constate que l'excès de liquidité dans l'Eurosystème est stable comparativement au mois précédent mais reste très élevé autour de 4000 milliards d'euros, le plus haut ayant été atteint en août 2022 avec 4800 milliards. Les prochaines étapes seront les remboursements du TLTRO, 500 milliards en juin et le reliquat en décembre pour environ 600 milliards. Le marché s'est fait peur au mois de mai sur une possibilité de défaut de paiement des Etats-Unis si le plafond de la dette n'était pas relevé avant le 31 mai au soir. Fixé à 31.400 milliards de dollars, ce plafond correspond au montant maximal jusqu'auquel l'Etat peut emprunter. Le CDS américain 1an a ainsi atteint son plus haut à 177 contre 15 en janvier.

Les Etats-Unis ont toutefois évité une fois de plus le défaut de paiement, la Chambre des représentants américaine ayant adopté dans les dernières heures un projet de loi visant à suspendre le plafond avec le soutien de la majorité des démocrates et des républicains. Le CDS 1 an est alors revenu à 54. La balle est maintenant dans le camp du Sénat pour voter ce projet.

L'approche dépendante des données des Banques Centrales renforce l'importance des indicateurs macroéconomiques. Le mois de mai était assez attendu par les investisseurs. La FED a relevé ses taux directeurs de 25bps pour les porter entre 5,00% et 5,25% à l'unanimité mais elle a modifié son communiqué par rapport au précédent, supprimant la partie stipulant qu'un resserrement monétaire supplémentaire pourrait être nécessaire.

Le 4 mai, c'était au tour de la BCE de relever une nouvelle fois les taux de 25bps à 3,25% (plus haut depuis 2008). La semaine suivante, la BOE a relevé son taux de base de 25pbs jusqu'à 4,50%, avec toujours au sein du comité monétaire 7 membres pour et 2 contre la hausse des taux directeurs. La hausse des taux directeurs s'explique par la persistance de l'inflation à un niveau élevé, encore supérieur à 10% en mars. A ce titre, la BOE a revu à la hausse sa prévision d'inflation à fin 2023 à 5,1% et surtout ses prévisions de croissance à horizon 2026.

En zone euro, le ralentissement des pressions inflationnistes se confirmait à la fin du mois avec les coûts de l'énergie et les prix alimentaires. En Allemagne le ralentissement de l'IPCH est de 7,6% à 6,3% en glissement annuel alors que le consensus tablait sur 6,7%. En France il est de 6,0% après 6,9% contre 6,4% pour l'estimation consensus.

La BCE devrait donc poursuivre son resserrement monétaire lors des prochains meeting mi-juin et fin juillet. Les interrogations ne se portent plus sur les anticipations du taux terminal autour de 3,75%, mais plutôt sur la durée du statu quo qui s'en suivra.

L'excès de liquidité dans l'Eurosystème reste très élevé à 4125 milliards d'euros. Les prochaines étapes seront les remboursements du TLTRO, 500 milliards en juin et le reliquat en décembre pour environ 600 milliards.

Le mois juin aura été marqué par des chiffres PMI déjà en territoire de contraction pour certains pays ou s'en approchant pour d'autres. Certains indicateurs macroéconomiques avancés continuent de montrer des signes de faiblesse avec des pays comme l'Allemagne déjà techniquement en récession. Malgré la résilience des économies jusqu'à présent, les conditions d'une récession commencent à se créer. Cependant, ce ne sera pas avant 2024.

Les chiffres de l'inflation quant à eux restent élevés, en particulier l'inflation sous-jacents, même si les chiffres de l'inflation incluant nourriture et énergie ont entamé une bonne décélération. Nous sommes encore loin, très loin des objectifs de 2% que se sont fixés les banques centrales.

Une certaine volatilité demeure sur les marchés de taux, car certains chiffres contredisent parfois les précédents comme le dernier PIB américain attendu à +1,5% et publié à 2%, ou un chiffre très fort pour les ventes de logements neufs. Sachant que les banques centrales se sont déclarées dépendantes des données conjoncturelles, cela favorise ces mouvements. Nous constatons toujours une volatilité dans une fourchette beaucoup plus étroite que les mois précédents, en particulier en Europe. Cela s'explique par le fait que les hausses de taux d'intérêt des banques centrales touchent désormais à leur fin, une très grande partie du chemin étant parcourue et que les hausses à venir deviennent désormais marginales, même si les banquiers centraux gardent un discours plutôt ferme.

Les anticipations de remontée des taux directeurs placent désormais le taux de la facilité de dépôt de la BCE à 4% pour septembre/octobre, sachant que la hausse à 3,75% pour juillet se confirme et un taux des Fed Funds à 5,25%/5,50% pour juillet aux Etats-Unis après la pause marquée par la Federal Reserve en juin. En revanche, on observe que les anticipations de baisse des taux ont été repoussées à mi-2024. Un signe que l'objectif d'inflation de 2% sera difficile à atteindre.

Ce mois-ci, avec le remboursement de 500 Mds de l'avant-dernière tranche du TLTRO, l'excès de liquidité de l'Eurosystème s'élève à 3,6 trillions contre 4,1 trillions le mois précédent, sachant que nous avons atteint 4,8 trillions en août 2022. La dernière tranche de 600 Mds doit être remboursée en décembre 2023

Notons que les fixings de l'Euribor 3 mois, l'un des taux de référence du marché monétaire, ont continué de monter, passant de 3,3657% à 3,513% en moyenne sur le mois de juin.

Dans la foulée de la hausse des taux directeurs de la BCE en juin, avec une facilité de dépôt à 3,50% et un taux de « Refi » à 4%, l'Ester, l'autre taux du marché monétaire, quant à lui fixe aux alentours de 3,40%, la moyenne sur juin étant de 3,225%. L'Euribor 3 mois l'autre taux de référence fini le mois à 3,577%.

En juillet, il n'y aura pas eu de surprise et comme attendu, des deux côtés de l'Atlantique, les banques centrales, Fed et BCE, ont relevé leur taux directeur de 25 points de base. Les Fed Funds à 5,25-5,50% et la facilité de dépôt à 3,75% avec un taux de "Refi" à 4,25%.

D'après les discours, rappelons que pour septembre toutes les options restent possibles concernant une prochaine hausse des taux d'intérêt de 25 points de base supplémentaires. Néanmoins, ils laissent entendre qu'une rupture est possible et que les banquiers centraux se laissent un peu de temps pour voir les données et chiffres économiques qui sortiront d'ici là. Les banques centrales restent donc plus que jamais dépendantes des données.

Cependant, notez qu'un écart croissant s'établit entre les États-Unis et la zone euro en termes de croissance économique. Les chiffres américains montrent une très forte résilience, à tel point que toute récession semble désormais écartée aux Etats-Unis pour 2024 et donc toute anticipation d'une baisse des taux pour 2024 est repoussée, trop tôt !

Dans la Zone Euro la situation est différente, les chiffres économiques qui sortent sont beaucoup plus mitigés selon les pays, mais on observe clairement un ralentissement de l'économie comme le montrent les derniers indices PMI. Donc, 3,75% comme dernière augmentation n'est pas tout à fait impossible. Ce que semble dorénavant croire le marché qui ne price plus qu'à 30% la probabilité d'une prochaine hausse de 0,25%.

Cependant, malgré les chiffres en baisse publiés, l'objectif d'inflation sous-jacente de 2% est encore loin, à pour preuve, les derniers chiffres d'inflation : le « core » reste stables à 5,5% et le global décélère légèrement à 5,3% vs 5,5% en juin. Il est donc peu probable qu'il faille attendre une baisse des taux avant la fin de 2024.

Le marché du crédit reste très résistant et continue de performer et n'est en rien affecté par les hausses de taux ou la réduction de bilan opérées par la BCE pour l'instant. Il est vrai qu'en général, les mois d'été sont assez porteurs dans la mesure où l'activité primaire est très faible et les investisseurs font face à une certaine rareté propice à la stabilité des spreads ou à leur resserrement.

L'inflation a poursuivi son reflux tout au mois d'août.

Aux Etats-Unis, l'inflation globale a progressé de 3.2% en glissement annuel avec toutefois l'inflation de base qui a baissé à 4.7%. Le marché du travail montre un ralentissement avec des offres d'emploi en baisse ce mois. L'agence de notation Fitch a baissé la note de crédit Etats-Unis à AA+ contre AAA, citant une détérioration des conditions budgétaires et des normes de gouvernance. Ceci s'est traduit en faveur par une anticipation par le marché d'un statu-quo plus long sur le resserrement monétaire entrepris par la FED.

En Zone Euro, l'inflation préliminaire du mois d'août est ressortie restée 5.3% alors que les attentes étaient de 5.1%. De plus, le PMI composite a chuté à 47.0 en août, son niveau le plus bas depuis novembre 2020 et indique une contraction de l'activité économique. Le marché du travail s'est aussi détérioré. La confiance des entreprises françaises de l'INSEE a aussi baissé ce mois revenant à sa moyenne de long-terme (99 contre 100). L'indice IFO allemand a baissé à 85.7 après 87.4, confirmant la faible lecture du PMI allemand. Les investisseurs considèrent que ce ralentissement de l'activité va avoir comme conséquence une pause de la BCE dès le mois prochain sur une éventuelle hausse de taux.

Concernant les obligations, les rendements des emprunts d'État à 2 ans ont brièvement atteint de nouveaux sommets aux États-Unis à 5.08%, avant de se replier à 4.91%. Les cours des matières premières ont été mitigés en août : le pétrole a augmenté de 1.5 % et le gaz naturel européen a augmenté de 23 %.

Le rendez-vous estival très attendu était le symposium annuel à Jackson Hole des banquiers centraux. J. Powell, président de la FED, a mis l'accent sur des taux plus élevés pendant plus longtemps et n'a pas exclu de nouvelles hausses de taux. Quant à la présidente de la BCE, C. Lagarde a précisé que d'autres hausses de taux étaient possibles et a attiré l'attention sur les facteurs maintenant l'inflation élevée.

On constate que l'excès de liquidité dans l'Eurosystème est stable comparativement au mois précédent mais reste très élevé autour de 3638 milliards d'euros, le plus haut de l'année 2023 étant de 4179 milliards. La dernière tranche du TLTRO de 600 Mds doit être remboursée en décembre 2023.

En septembre la BCE a relevé ses taux directeurs de 25 points de base, même si le marché avait hésité à anticiper ce nouveau mouvement. Le taux de la facilité de dépôt est désormais à 4% et le taux « Refi » à 4,50%. Aux Etats-Unis, sans surprise, la FED a maintenu ses taux directeurs inchangés avec des Fed Funds entre 5,25% et 5,50%, sans exclure d'autres hausses supplémentaires si nécessaire.

Le marché continue d'internaliser le nouveau credo des banques centrales, celui de taux d'intérêt durablement élevés face à une inflation persistante. La hausse continue des prix du pétrole brut alimente la perspective d'une hausse des taux à long terme. Même si l'inflation a baissé plus fortement que prévu en septembre à 4,3% sur un an contre 5,2% un mois auparavant, les prix ont encore augmenté ce mois-ci en Espagne ou en Italie en raison de la hausse des prix de l'énergie et des carburants.

La correction s'amplifie sur les marchés de taux d'intérêt de la zone euro surtout sur la partie longue de la courbe en fin de mois malgré l'annonce d'une baisse de l'inflation en Allemagne. L'accélération de la hausse du prix du baril de pétrole et les nouveaux seuils dépassés sur les taux aux Etats-Unis entraînent un mouvement haussier des taux de ce côté de l'Atlantique, générant ainsi un fort mouvement de pentification de la courbe des taux d'intérêt. Les annonces budgétaires en France et en Italie pèsent également sur la tendance. Nous approchons de niveaux de taux significatifs dans la zone euro avec le Bund à 10 ans approchant les 3%, ce qui pourrait entraîner des mouvements importants alors que le 2 ans Allemagne a atteint un plus haut de quinze ans à 3,28%. Les rachats de positions longues en duration sur le marché européen (plus marqués que sur le marché américain, à mesure que ces seuils se rapprochent), ont pu amplifier le mouvement. Le marché continue de s'ajuster aux nouvelles anticipations de taux des banques centrales qui repoussent le moment où elles vont commencer à baisser leurs taux directeurs.

Une fois de plus, le marché du crédit reste très résilient et continue de performer légèrement et n'est en aucun cas affecté par les hausses de taux ou la réduction de bilan opérée pour l'instant par la BCE.

Pour ce qui concerne les principaux taux du marché monétaire, le fixing de l'Euribor 3 mois, ont continué de monter, passant de 3.79% à 3.87% en moyenne sur le mois. Quant à l'Ester le principal taux de référence, il a fixé en moyenne à 3,74 sur septembre.

Octobre confirme que le cycle de hausse des taux par la BCE semble terminé, même si la présidente Lagarde, lors de la réunion de politique monétaire d'octobre, n'a pas voulu parler de «pic» après la réunion de politique monétaire. Le Conseil des gouverneurs a maintenu ses taux inchangés, pour la première fois après dix hausses consécutives depuis juillet 2022, à 4% pour le taux de la facilité de dépôts. Les décisions restent dépendantes des données relatives aux perspectives d'inflation, à la dynamique de l'inflation sous-jacente et à la force de la transmission de la politique monétaire qu'elle reconnaît comme « vigoureuse », avec une demande qui ralentit de plus en plus par ailleurs et contribue ainsi au ralentissement de l'inflation, de 5,2% à 4,3% pour le mois de septembre. Les PMI sont très mal orientés, 46,5 en octobre contre 47,4 en septembre, et la crainte d'une persistance des risques sur la croissance apparaît.

Une forte hausse des taux longs, de près de 50 points de base en 2 mois (2,97% au plus haut contre 2,46% au plus bas) pour des raisons venant plutôt de l'extérieur non liées aux fondamentaux de la zone euro mais davantage à La bonne résilience de l'économie américaine, contribue à un fort resserrement des conditions financières. Des conditions déjà assez difficiles après 10 hausses de taux directeurs. Cette nouvelle pression sur les taux longs change encore la donne

par rapport à septembre, et justifie que les gouverneurs n'aient finalement pas abordé l'accélération des non-réinvestissements dans le cadre du Pandemic Emergency Purchase Programme (PEPP). A l'inverse, aux Etats-Unis, la croissance reste soutenue, voire surprenante avec 4,9% pour le troisième trimestre avec une inflation relativement stable à 3,7% (inflation sous-jacente à 4,1%). La probabilité que la Réserve fédérale relève ses taux directeurs est désormais très faible et le cycle de hausse des taux est très certainement terminé.

Le marché du crédit reste résilient et continue de performer très légèrement, apportant plus de portage qu'une performance réelle qui serait due au resserrement des spreads.

Nous observons également une bonne détente des taux courts, notamment la courbe des swaps Ester OIS qui a vu les taux se détendre de façon substantielle, le 6 mois perdant 6 points de base et le 1 an 20 points de base.

Pour ce qui concerne les principaux taux du marché monétaire, le fixing de l'Euribor 3 mois, ont continué de monter, passant de 3.876% à 3.967% en moyenne sur le mois. Quant à l'Ester le principal taux de référence, il a fixé en moyenne à 3,90 sur octobre.

En Europe, l'inflation a continué de ralentir significativement au mois de novembre tombant à 2,4 % sur un an. En Allemagne, on s'attend l'année prochaine à un ralentissement budgétaire plus important que prévu après la récente décision de la Cour constitutionnelle, qui crée un séisme budgétaire. En effet, la justice allemande impose l'annulation de la réaffectation budgétaire de 60 milliards d'euros. Selon lui, la coalition au pouvoir a enfreint les règles en réaffectant les dépenses prévues pour la crise du Covid vers d'autres objectifs, ce qui pousse les projections de croissance du PIB du pays à être révisées à la baisse (de +0,6% à +0,3% pour 2024) et donc de la Zone Euro (de +0,9% à +0,8%). Des signes de ralentissement commencent désormais à se matérialiser sur le marché de l'emploi et ce dans la plupart des pays de la zone euro.

De nombreuses données suggèrent désormais que la BCE réduira ses taux plus tôt que prévu. A partir de juin/juillet 2024, nous sommes passés à une première baisse de taux attendue en avril 2024 en fonction de ce qui ressort des swaps à terme Ester OIS. Désormais, près de 4 baisses de taux d'intérêt sont attendues par le marché pour l'année à venir portant la facilité de dépôt à 3 %. Rien ne dit que cela se produira à ce moment-là et à cette échelle, mais la probabilité augmente considérablement. Dans ce contexte, le taux 2ans allemand a fortement baissé de 3,27%, un plus haut atteint en septembre, à 2,75%.

De l'autre côté de l'Atlantique, l'économie américaine, qui reste très résiliente, donne de sérieux maux de tête aux prévisionnistes. Non seulement le ralentissement prévu n'a pas eu lieu, mais la croissance s'est même nettement accélérée au troisième trimestre, avec un PIB en hausse de 4,9% en rythme annualisé, contre 2,1% les trois mois précédents. L'inflation, pour sa part, recule plus lentement désormais à 3,2 %, mais semble se stabiliser à ces niveaux.

Le marché du crédit reste, une fois de plus, résilient et continue de performer très légèrement, apportant plus de portage qu'une performance réelle qui serait due au resserrement des spreads.

Nous observons encore ce mois une bonne détente des taux courts, notamment la courbe des swaps Ester OIS qui a vu les taux se détendre de façon substantielle, le 6 mois perdant 10 points de base et le 1 an 20 points de base.

Le mois de décembre clôture une année 2023 très volatile pour les taux comme l'illustre le taux souverain 10 ans allemand qui termine à 2,02% avec un plus haut à 2,36% et un plus bas à 1,89%. Le taux souverain 2 ans allemand a également baissé de 3,27%, un plus haut atteint en septembre, à 2,39%.

L'inflation PCE américaine, mesure la plus observée par la FED, a encore envoyé un message rassurant sur le mouvement de désinflation en cours, en ressortant à +2,6% en rythme annuel contre +2,8% attendu et +2,9% un mois auparavant. Dans le même temps, les dépenses de consommation rebondissent en volume, tandis que les commandes de biens durables dépassent largement les attentes, soulignant ainsi la résilience remarquable de la dynamique économique aux Etats-Unis.

L'optimisme des marchés s'est aussi nourri des données économiques chinoises favorablement orientées, d'autant que Pékin a procédé à la plus large injection de liquidités de son histoire pour 91 mds\$ tout en réitérant son soutien au secteur immobilier.

Après un cycle de resserrement monétaire unique, le pivot tant attendu par les investisseurs s'est confirmé peu à peu.

Le ton de la Fed est devenu plus conciliant en constatant la baisse de l'inflation mais aussi le ralentissement de l'activité.

Le prochain mouvement serait certainement une baisse, conformément aux discussions ouvertes par les gouverneurs.

Quant à la BCE, elle constate aussi des progrès rapides de la décélération de l'inflation. Elle revoit à la baisse ses nouvelles prévisions d'inflation et anticipe pour la première fois une inflation à 1,9% en 2026. Elle prévoit une reprise progressive de la croissance en 2024. Elle a en parallèle annoncé la réduction des réinvestissements dans le cadre du PEPP à partir de mi-2024 pour les arrêter fin 2024.

Le marché du crédit reste, une fois de plus, résilient et continue de performer, surtout sur les taux fixes longs.

Nous observons encore ce mois une bonne détente des taux courts, notamment la courbe des swaps Ester OIS qui a vu les taux se détendre de façon substantielle, le 6 mois perdant 15 points de base et le 1an 35 points de base.

Politique d'investissement

En matière de politique d'investissement, l'année qui vient de s'écouler a vu l'actif du fonds baisser comparativement à la fin de l'exercice précédent à 771 millions d'euros à fin décembre contre 960 milliards d'euros un an auparavant.

Sur la période du 30/12/2023 au 29/12/2023, le fonds Allianz Euro Oblig Court Terme ISR a réalisé une performance brute de + 3.73% contre une performance de +3.29% pour L'indice Ester, surperformant ainsi cet indice de 44 points de base (+0.44%).

Sur l'année, les principaux taux de référence du marché monétaire fixent en moyenne à 3.20% pour l'Ester et l'Euribor 3 mois à 3.42%.

Au sujet des principaux indicateurs de risque, la spread duration (sensibilité au crédit) était en moyenne sur la période de 0.72 année, un plus haut à 1.06 année et un plus bas à 0.51 année. Concernant la sensibilité aux taux d'intérêt, elle atteignait en moyenne 0.18 année, un plus haut à 0.22 année et un plus bas à 0.11 année.

Le fonds tire toujours sa principale surperformance de son exposition au marché du crédit dans la mesure où ce dernier représente la principale source de valeur ajoutée pour le portefeuille. Durant l'année 2023 le crédit a connu moins de volatilité que l'année précédente, avec un point culminant en termes de risque observé au mois de mars avec la crise des banques régionales aux Etats-Unis, un épisode qui n'a eu que très peu d'impact sur le fonds, sa courbe de performance continuant à croître de façon régulière et sans à-coups compte tenu du portage devenu très attractif dû aux taux d'intérêt devenus largement positifs.

Concernant l'aspect duration, considérant le caractère relativement défensif du portefeuille par sa faible exposition aux taux d'intérêt, il n'a que très peu été pénalisé par la volatilité. Des couvertures contre le risque de hausse des taux d'intérêt ont été maintenues tout au long de l'année, avec l'utilisation de swaps ois Ester de façon à changer la référence des titres en portefeuille de taux fixe à taux variable, neutralisant l'impact de la hausse des taux directeurs de l'institut d'émission, ainsi que l'utilisation de contrats futures Euribor et Schatz (2 ans allemand) afin de couvrir la partie à taux fixes la plus longue du fonds. Cependant à partir du mois de septembre après le meeting de la banque centrale européenne, et la perception d'un message de fin de cycle de la hausse des taux d'intérêt, les couvertures mises en place ont été réduites dans la mesure.

Pour ce qui est de la structure de portefeuille par type de produits, elle est restée adaptée au contexte de hausse des taux d'intérêt, incertain et volatil qui a prédominé durant l'exercice, avec 74% du fonds à taux variables, 26% taux fixes.

La qualité de crédit du portefeuille est restée relativement stable avec un rating moyen de A. D'un point de vue sectoriel, les émetteurs bancaires et institutions financières ont une fois de plus constitué tout au long de l'année notre secteur de prédilection. Ils représentent également, par la force des choses, la part principale de nos investissements en obligations dans le portefeuille, ceci dans la mesure où ils représentent les émissions les plus présentes sur les marchés secondaire et primaire comparativement aux émissions corporate. Ce secteur a représenté en moyenne 65% de l'Opcvm.

Notons que le phénomène de rareté des émissions obligataires tend petit à petit à se réduire du fait d'un retour progressif des banques sur la partie courte de la courbe avec la fin progressive du quantitative easing de la BCE. De ce fait nous avons investi davantage sur les obligations et moins sur les titres de créances négociables. Une partie de la liquidité a été faite à l'aide de titres de bons du trésor, principalement italiens, qui présentaient un certain avantage en termes de liquidité/rendement.

Nous faisons toujours preuve d'une grande sélectivité dans nos choix d'investissements en investissant que sur les grosses surfaces financières ayant des ratings entre AA et BBB pour l'essentiel

Au 29 décembre 2023 la valeur liquidative de la part W du fonds ALLIANZ EURO OBLIG CT ISR, s'établissait à 10 259, 11 euros, soit une performance brute flat de + 3.73%, contre + 3.29% pour ce qui est de l'Ester l'indice de référence.

Performances nettes : Part W : +3,59% ; Part I : +3,53% ; Part MC +3,51% ; Part C + 3,41%

La performance du fonds ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Exercice des droits de vote :

Allianz Global Investors GmbH (pour le compte du fonds ou de la SICAV) exerce les droits de vote afférents aux titres des principales sociétés européennes détenus par l'OPC dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts, conformément à l'article L 533-22 du Code monétaire et financier.

Il peut recevoir à cet effet l'assistance d'Allianz Global Investors GmbH qui utilise le consultant spécialisé ISS pour l'analyse et l'exercice des votes aux assemblées générales des sociétés. La politique de vote dédiée d'Allianz Global Investors est formulée chaque année par le Comité de gouvernement d'entreprise d'Allianz Global Investors et son équipe d'analystes ESG. Elle permet à ISS d'examiner les textes des résolutions et de déterminer la position de la société de gestion. Ces recommandations de vote sont ensuite revues par les équipes ESG d'Allianz Global Investors GmbH avant que le vote ne soit effectivement exécuté.

Le document Principe de droits de vote ainsi que le Rapport d'exercice des droits de vote, rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, conformément aux dispositions du Règlement Général de l'AMF, être consultés soit sur le site internet <https://fr.allianzgi.com> soit à son siège social, au 3 boulevard des Italiens, dans le 2e arrondissement de Paris.

Clé répartition de la commission de mouvement :

Pour chaque transaction effectuée sur les actions, obligations, TCN et OPC une commission forfaitaire, établie en fonction du type d'opération, est prélevée par le dépositaire. Elle couvre, le cas échéant, les frais de courtage des intermédiaires.

Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties :

Afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour ses clients, Allianz Global Investors GmbH se conforme à la réglementation applicable en matière de sélection des intermédiaires (obligation de meilleure sélection) et d'exécution des ordres (obligation de meilleure exécution).

Allianz Global Investors GmbH applique une politique de sélection des intermédiaires, qui définit les critères retenus lors du choix des intermédiaires. Cette politique est disponible sur le site internet d'Allianz Global Investors GmbH <https://fr.allianzgi.com> ou peut être fournie sur simple demande adressée à son siège social, au 3 boulevard des Italiens, dans le 2e arrondissement de Paris. Allianz Global Investors GmbH sélectionne les intermédiaires qui sont susceptibles d'offrir les meilleurs résultats dans l'exécution des transactions, en fonction du prix et des coûts d'exécution de la transaction; la rapidité de la transaction; la probabilité de l'exécution et du règlement ; la taille et la nature de l'ordre ou tout autre critère pertinent. Le Comité de Sélection des Intermédiaires évalue la performance de chaque intermédiaire à une fréquence semestrielle et adapte la liste des intermédiaires sélectionnés en conséquence.

Commission partagée :

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et dans le cadre des transactions sur actions effectuées au cours de l'exercice 2023, Allianz Global Investors GmbH a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres notamment au travers de travaux d'analyse financière.

Allianz Global Investors GmbH a conclu des accords conformes à cette réglementation avec différents intermédiaires. Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée :

Un tableau précisant les instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans le tableau « Autres Informations » dans l'annexe des comptes annuels de l'OPC.

Calcul de l'engagement de l'OPC sur les instruments financiers à terme :

La méthode de calcul du risque global est celle de la méthode de calcul de l'engagement telle que définie par le règlement général de l'AMF.

Rémunération :

Chez Allianz Global Investors, nous estimons que des salaires compétitifs, un engagement fort envers les employés et des possibilités de carrières à la fois stimulantes et gratifiantes sont essentiels pour attirer, motiver et fidéliser les collaborateurs les plus talentueux qui s'intéressent au succès à long terme de nos clients et de notre société. Nous nous attachons à les récompenser afin de réaliser notre ambition de devenir un partenaire d'investissement de confiance pour nos clients. Nous reconnaissons l'importance d'une rémunération attractive, qu'il s'agisse du salaire ou d'autres avantages, et récompensons nos employés sur la base de directives claires régulièrement revues en fonction des pratiques du marché et des réglementations locales.

La rémunération financière est principalement composée du salaire de base, qui tient généralement compte des compétences, des responsabilités et de l'expérience propres à chaque fonction, ainsi que d'une rémunération variable annuelle. Cette dernière comprend en général une prime en espèces versée au terme de l'année d'évaluation du collaborateur, ainsi qu'une composante différée pour tous les membres du personnel dont la rémunération variable dépasse un certain seuil. La rémunération est réellement variable, dans le sens où le montant de la rémunération peut être supérieur ou inférieur au montant versé l'année précédente selon les performances réalisées par le collaborateur,

l'équipe et la société.

Le niveau de la rémunération versée dépend d'indicateurs de performance quantitatifs et qualitatifs. Les indicateurs quantitatifs sont alignés sur des objectifs mesurables, tandis que les indicateurs qualitatifs prennent en compte les actions reflétant nos valeurs fondamentales, à savoir l'excellence, la passion, l'intégrité et le respect. Font partie de ces critères qualitatifs pour tous les employés une évaluation à 360 degrés.

Pour les professionnels de l'investissement, dont les décisions sont clés dans l'obtention de résultats concrets pour nos clients, les indicateurs quantitatifs tiennent compte du rendement des investissements sur le long terme. Pour les gestionnaires de portefeuille en particulier, l'élément quantitatif intègre l'indice de référence des portefeuilles clients qu'ils gèrent ou l'objectif déclaré des clients en matière de rendement des investissements mesuré sur des périodes d'un an et de trois ans.

Pour les professionnels en contact avec les clients, les objectifs comprennent la satisfaction des clients, mesurée de manière indépendante.

Un autre moyen d'associer les performances individuelles à la création de valeur à long terme pour nos clients et nos actionnaires consiste à différer pendant une période de trois ans une part importante de la rémunération variable annuelle des employés remplissant les conditions requises. Les taux de report augmentent en fonction du montant de la rémunération variable. La moitié du report est liée aux performances de la société et l'autre moitié est investie dans les fonds que nous gérons. En ce qui concerne les professionnels de l'investissement, ils devraient investir dans des fonds qu'ils gèrent et soutiennent, en continuant à aligner leurs intérêts sur ceux de nos clients.

Éléments chiffrés de la rémunération sur l'exercice 2023 :

	Nombre total d'employés	Parmis lesquels				
Nombre d'employés au 31/12/2023	1 503	dont preneurs de risques	dont membre du conseil	dont employés avec fonction de contrôle	dont autre preneur de risques	dont employés avec rémunération comparable
Rémunération fixe	170 425 230	5 479 329	1 052 327	383 313	2 230 184	1 813 505
Rémunération variable	106 522 863	13 791 926	1 192 217	353 388	5 567 262	6 679 060
Total	276 948 093	19 271 255	2 244 544	736 701	7 797 446	8 492 565

SFTR :

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instrument financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -
- Prêts de titres : -
- Emprunts de titres : -
- Prises en pension : -
- Mises en pensions : -
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 88 800 000,00
- Change à terme : -
- Future : -
- Options : -
- Swap : 88 800 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	CREDIT SUISSE
-	JP MORGAN
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

SFDR

Dénomination du produit:
Allianz Euro Oblig Court Terme ISR

Identifiant d'entité juridique: 549300PGXL5GTMG8PC85

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui No

<p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _ %</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _ %</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 9,9 % d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>
--	--



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Allianz Euro Oblig Court Terme ISR (l' «OPC») a promu les caractéristiques environnementales et/ou sociales en intégrant des facteurs environnementaux, sociaux, relatifs aux droits de l'homme, à la bonne gouvernance ainsi qu'au comportement de marché grâce à la mise en œuvre d'une approche "Best-in Class". Cette approche a intégré l'évaluation des émetteurs privés ou souverains sur la base d'une notation ISR qui a été utilisée pour construire le portefeuille. En outre, des critères d'exclusion minimum en matière de durabilité et des critères d'exclusion spécifiques à l'OPC s'appliquent. Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but de réaliser les caractéristiques environnementales et/ou sociales que l'OPC promet.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**
 Pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales, les indicateurs de durabilité suivants ont été utilisés, avec les résultats ci-dessous :
 - Le pourcentage effectif du portefeuille (le portefeuille, à cet égard, ne comprenait pas de dérivés ou d'instruments non notés par nature (par exemple, liquidités et dépôts)) investi dans des émetteurs "Best -in-Class" (émetteurs disposant d'une notation ISR minimale de 2 sur une échelle de 0 à 4) était de 96,11 %
 - L' OPC a adhéré à la réduction de 20 % de son univers d'investissement
 - Les principales incidences négatives (PAI) des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte à travers le respect des critères d'exclusion suivants appliqués aux investissements en titres directs :
 - les titres émis par des sociétés ayant commis une violation/manquement grave des principes et lignes directrices tels que les principes du Pacte mondial des Nations Unies, les principes

directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme en raison de pratiques problématiques autour des questions de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de corruption,

- les titres émis par des sociétés impliquées dans les armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques, armes biologiques, uranium appauvri, phosphore blanc et armes nucléaires),
- les titres émis par des sociétés qui tirent plus de 10 % de leurs revenus de l'armement, du matériel et des services militaires,
- les titres émis par des sociétés qui tirent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique,
- les titres émis par des sociétés de services publics qui réalisent plus de 20 % de leurs revenus à partir du charbon,
- les titres émis par des sociétés impliquées dans la production de tabac et les titres émis par des sociétés impliquées dans la distribution de tabac réalisant plus de 5% de leurs revenus.

L'OPC a été géré conformément à la stratégie ISR de type A (conforme au label « Towards Sustainability ») et a appliqué les critères d'exclusion spécifiques suivants et s'est donc abstenu d'investir directement dans :

- les titres émis par des sociétés impliquées dans la production de tabac et les titres émis par des sociétés qui tirent plus de 5 % de leurs revenus de la distribution de tabac,
- les titres émis par des sociétés impliquées dans les armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, sous-munitions, armes chimiques, armes biologiques, armes à uranium appauvri ou toute autre arme industrielle à l'uranium, armes au phosphore blanc et armes nucléaires), et les titres émis par des sociétés qui en dérivent plus de 5 % de leurs revenus proviennent de la production d'(autres) armes, d'équipements militaires et de services,
- titres émis par des sociétés qui génèrent plus de 5 % de leurs revenus à partir du charbon thermique ou du pétrole et du gaz conventionnels ou des activités liées au pétrole et au gaz non conventionnels telles que l'exploration, l'exploitation minière, l'extraction, le transport, la distribution ou le raffinage, ou qui fournissent des équipements ou services. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, l'extraction de sables bitumineux et bitumineux, le pétrole de schiste, le gaz de schiste et le forage dans l'Arctique. Les critères d'exclusion susmentionnés ne s'appliquent pas aux émetteurs dont l'objectif de la Science Based Targets Initiative (SBTi) est fixé à une température bien inférieure à 2°C ou 1,5°C, ou qui ont un engagement SBTi « Business Ambition for 1,5°C »,
- les titres émis par des sociétés qui tirent plus de 5% de leurs revenus de la production d'énergie à base de charbon. Le critère d'exclusion susmentionné ne s'applique pas aux émetteurs dont l'objectif de la SBTi (Science Based Targets Initiative) est fixé à une température bien

- [...et par rapport aux périodes précédentes?](#)

Indicateur	12.2023	12.2022
Le pourcentage effectif du portefeuille (le portefeuille, à cet égard, ne comprenait pas de dérivés ou d'instruments non notés par nature (par exemple, liquidités et dépôts)) investi dans des émetteurs "Best-in-Class" était de	96,11 %	86,52 %
Confirmation que les critères d'exclusion ont été respectés tout au long de l'exercice	Les critères d'exclusion ont été respectés tout au long de l'exercice.	

- [Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?](#)

Les investissements durables ont contribué à des objectifs environnementaux et/ou sociaux, pour lesquels les gérants ont utilisé comme cadre de référence, entre autres, les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies, ainsi que les objectifs de la taxonomie de l'UE.

L'évaluation de la contribution positive aux objectifs environnementaux ou sociaux repose sur un cadre exclusif qui combine éléments quantitatifs et données qualitatives issues de recherches internes. La méthodologie applique d'abord une analyse quantitative des activités commerciales d'un émetteur. L'élément qualitatif du cadre consiste à évaluer si les activités commerciales contribuent positivement à un objectif environnemental ou social.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

Pour calculer la contribution positive au niveau de l'OPC, la part du chiffre d'affaires de chaque émetteur associée aux activités économiques contribuant aux objectifs environnementaux et/ou sociaux est prise en compte, à condition que l'émetteur respecte le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (« DNSH ») et des pratiques de bonne gouvernance. Une agrégation pondérée par les actifs est ensuite réalisée.

En outre, en ce qui concerne certains types de titres qui financent des projets spécifiques contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux, l'investissement dans sa globalité a été considéré comme contribuant à des objectifs environnementaux et/ou sociaux. Une évaluation du respect du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (« DNSH ») et des pratiques de bonne gouvernance a également été réalisée pour ces titres.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Pour s'assurer que les Investissements durables ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental et/ou social, le Gestionnaire d'investissement s'est appuyé sur les indicateurs PAI, dans lesquels des seuils de significativité ont été définis afin d'identifier les émetteurs portant un préjudice important. Un engagement auprès des émetteurs qui ne respectent pas le seuil défini peut être mis en place pendant une période limitée pour remédier à l'impact négatif. Cependant, si l'émetteur n'a pas atteint les seuils de significativité définis, deux fois de suite, ou en cas d'échec d'engagement, alors il est réputé ne pas passer le filtre DNSH. Les investissements dans des titres d'émetteurs qui n'ont pas passé le filtre DNSH, n'ont pas été comptabilisés comme des investissements durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les indicateurs PAI ont été considérés soit dans le cadre de l'application des critères d'exclusion, soit au travers de seuils sur une base sectorielle ou absolue. Des seuils de significativité ont également été définis en référence à des critères qualitatifs ou quantitatifs.

Etant donné l'absence de couverture de données pour certains des indicateurs PAI, des points de données équivalents ont été utilisés, le cas échéant, pour évaluer les indicateurs PAI lors de l'application de l'évaluation DNSH pour les entreprises sur la base des indicateurs suivants: part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable, les activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la diversité biologique, rejets dans l'eau, l'absence de procédures et de mécanismes de conformité visant à garantir le respect des principes de l'UNGC et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales; les indicateurs suivants ont été appliqués pour les souverains : Intensité des GES, Pays sujets aux violations de normes sociales. Dans le cas de titres qui financent des projets spécifiques contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux, des données équivalentes au niveau du projet peuvent être utilisées pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif environnemental et/ou social.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

La méthodologie utilisée pour calculer la proportion d'investissements durables tient compte des violations des normes internationales par les entreprises. Le cadre normatif de base est constitué des principes du Pacte mondial des Nations unies, des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les titres des entreprises qui ont violé dans une large mesure ces cadres n'ont pas été pris en compte dans les investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La Société de gestion a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers et tient compte des indicateurs PAI dans sa démarche d'engagement actionnarial. Ces deux éléments sont pertinents pour atténuer de potentiels impacts négatifs en tant qu'entreprise.

En raison de son engagement dans l'initiative Net Zero Asset Manager, la Société de gestion vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en partenariat avec les clients propriétaires d'actifs sur la base d'objectifs de décarbonation, conformément à l'ambition d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050 ou plus tôt pour l'ensemble des actifs sous gestion. Dans le cadre de cet objectif, La Société de gestion avait fixé un objectif intermédiaire pour la proportion d'actifs à gérer en ligne avec l'atteinte de l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050.

Le Gestionnaire d'investissement a pris en compte les indicateurs PAI concernant les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité, l'eau, les déchets ainsi que les questions sociales et sociales pour les émetteurs privés et, le cas échéant, l'indice Freedom House a été appliqué aux investissements dans les titres d'émetteurs souverains. Les indicateurs PAI sont pris en compte dans le processus d'investissement du Gérant par le biais des exclusions décrites dans la section «Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?».

De plus, la couverture des données requises pour les indicateurs PAI a été hétérogène. La couverture des données relatives à la biodiversité, à l'eau et aux déchets est faible et les indicateurs PAI associés ont été pris en compte en excluant les titres émis par des entreprises caractérisées par une grave violation de principes et directives tels que les principes du Pacte mondial des Nations Unies, les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme en raison de pratiques problématiques en matière de droits de l'Homme, de droits du travail, d'environnement et de corruption. De plus, des indicateurs PAI parmi d'autres facteurs de durabilité ont été appliqués pour calculer la notation ISR. La notation ISR a été utilisée pour la construction du portefeuille.

Les indicateurs PAI suivants sont pris en compte :

- Émissions de GES
- Empreinte carbone
- Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
- Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
- Rejets dans l'eau
- Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
- Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Mixité au sein des organes de gouvernance
- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)
- Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Au cours de la période de référence, la majorité des investissements du produit financier comportaient des actions, des dettes et / ou des fonds cibles. Une partie limitée du produit financier contenait des actifs qui ne promouvaient pas les caractéristiques environnementales ou sociales. Des exemples de tels actifs sont les dérivés, les liquidités et les dépôts. Comme ces actifs n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier, ils ont été exclus de la répartition des principaux investissements.

Les principaux investissements sont des investissements disposant d'un poids important au sein du produit financier. Les pondérations sont calculées à partir d'une moyenne aux quatre dates d'évaluation. Les dates d'évaluation sont : la date de reporting et le dernier jour de chaque troisième mois pendant neuf mois à compter de la date de clôture.

A des fins de transparence, pour les investissements relevant du secteur NACE « Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire », la classification plus détaillée (niveau sous-secteur) est affichée afin de différencier les investissements qui relèvent des sous-secteurs « Administration de l'Etat et politique économique et sociale de la collectivité », « Prestation de services à l'ensemble de la communauté » (qui comprend, entre autres, les activités de défense) et « Activités de sécurité sociale obligatoires ». Aucune allocation sectorielle directe n'est possible pour les investissements dans des fonds cibles, car un fonds cible peut investir dans des titres d'émetteurs de différents secteurs.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
01/01/2023-31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ALLIANZ CASH FACILITY FD-I3	N/A	9,00 %	France
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO FIX 4.400% 31.10.2023	Administration générale, économique et sociale (O84.1)	2,82 %	Espagne
BUONI POLIENNALI DEL TES 30Y FIX 9.000% 01.11.2023	Administration générale, économique et sociale (O84.1)	2,72 %	Italie
CCTS EU EU VAR 15.07.2023	Administration générale, économique et sociale (O84.1)	2,45 %	Italie
BUONI POLIENNALI DEL TES 10Y FIX 4.500% 01.05.2023	Administration générale, économique et sociale (O84.1)	2,45 %	Italie
BUONI POLIENNALI DEL TES 3Y FIX 0.300% 15.08.2023	Administration générale, économique et sociale (O84.1)	2,36 %	Italie
BUONI POLIENNALI DEL TES 11Y FIX 4.500% 01.03.2024	Administration générale, économique et sociale (O84.1)	2,06 %	Italie
CCTS EU EU VAR 15.02.2024	Administration générale, économique et sociale (O84.1)	1,77 %	Italie
CA AUTOBANK SPA EMTN VAR 24.03.2024	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,75 %	Italie
BANCO SANTANDER SA EMTN VAR 21.11.2024	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,55 %	Espagne
GOLDMAN SACHS GROUP INC EMTN VAR 30.04.2024	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,49 %	États-Unis
GOLDMAN SACHS GROUP INC EMTN VAR 07.02.2025	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,48 %	États-Unis
LLOYDS BANKING GROUP PLC EMTN VAR 21.06.2024	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,44 %	Royaume-Uni
INTESA SANPAOLO SPA EMTN VAR 17.03.2025	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,43 %	Italie
CREDIT AGRICOLE SA EMTN VAR 07.03.2025	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,41 %	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

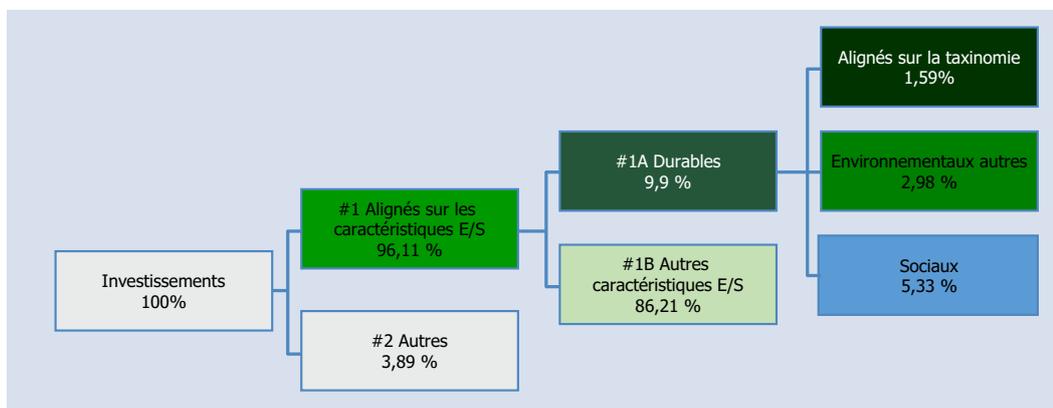
La majorité des actifs de l'OPC ont été utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce l'OPC. Une partie limitée de l'OPC contenait des actifs qui ne promouvaient pas les caractéristiques environnementales ou sociales. Des exemples de tels instruments sont les dérivés, les liquidités et les dépôts, certains fonds cibles et les investissements dont les qualifications

environnementales, sociales ou de bonne gouvernance.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

• Quelle était l'allocation des actifs?

Certaines activités économiques peuvent contribuer à plusieurs sous-catégories durables (sociale, alignée à la taxonomie ou environnementale non alignée à la taxonomie). Cela induit, que dans certains cas, la somme des sous-catégories durables ne corresponde pas au total de la catégorie durable. Néanmoins, il n'est pas possible de comptabiliser doublement une contribution pour déterminer le total des investissements durables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. La catégorie **#2 Autres inclut les investissements** restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables. La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;**
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

• Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Le tableau ci-dessous présente les parts des investissements du produit financier dans divers secteurs et sous-secteurs. L'analyse est basée sur la classification NACE des activités économiques de la société ou de l'émetteur des titres dans lesquels le produit financier est investi. En cas d'investissement dans des fonds cibles, une approche par transparence est appliquée afin que les affiliations sectorielles et sous-sectorielles des actifs sous-jacents des fonds cibles soient prises en compte, et ce afin d'assurer la transparence sur l'exposition sectorielle du produit financier.

Les rapports sur les secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent des revenus de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, des combustibles fossiles tels que définis à l'article 2, point (62), du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil n'est actuellement pas possible, car l'évaluation ne comprend que les niveaux de classification NACE I et II. Les activités liées aux combustibles fossiles mentionnées sont incluses et agrégées avec d'autres activités dans les sous-secteurs B5, B6, B9, C28, D35 et G46.

	Secteur / Sous-secteur	% d'actifs
C	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,99 %
C29	Industrie automobile	2,05 %
C30	Fabrication d'autres matériels de transport	1,94 %
D	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	2,67 %
D35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2,67 %
E	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	0,00 %
E37	Collecte et traitement des eaux usées	0,00 %
G	COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	1,38 %
G46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	0,03 %
G47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	1,35 %
J	INFORMATION ET COMMUNICATION	0,04 %
J61	Télécommunications	0,04 %
K	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	78,32 %
K64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	74,96 %
K66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	3,35 %
N	ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	1,29 %
N77	Activités de location et location-bail	1,29 %
O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	12,33 %
O84	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire, à partir desquels:	12,33 %
O84.1	Administration générale, économique et sociale	12,33 %
Autre	NON SECTORISÉ	-0,01 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les investissements alignés sur la taxinomie comprenaient des investissements en dette et/ou en actions dans des activités économiques durables sur le plan environnemental alignées sur la taxinomie de l'UE. Les données alignées sur la taxinomie sont fournies par un fournisseur de données externe. Les données alignées sur la taxinomie étaient, seulement dans de rares cas, des données déclarées par les entreprises conformément à la taxinomie de l'UE. Le fournisseur de données a obtenu des données alignées sur la taxinomie à partir d'autres données d'entreprise équivalentes disponibles. Les données n'ont pas été certifiées par des auditeurs ou fait l'objet d'un examen par des tiers. Les données n'incluent pas de données sur les obligations d'État. À ce jour, aucune méthodologie reconnue n'est disponible pour déterminer la part d'activités alignées sur la taxinomie pour un investissement dans des obligations d'État.

La part des investissements dans les souverains était de 12,33 % (calculé sur la base de l'approche par transparence).

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?**

Oui

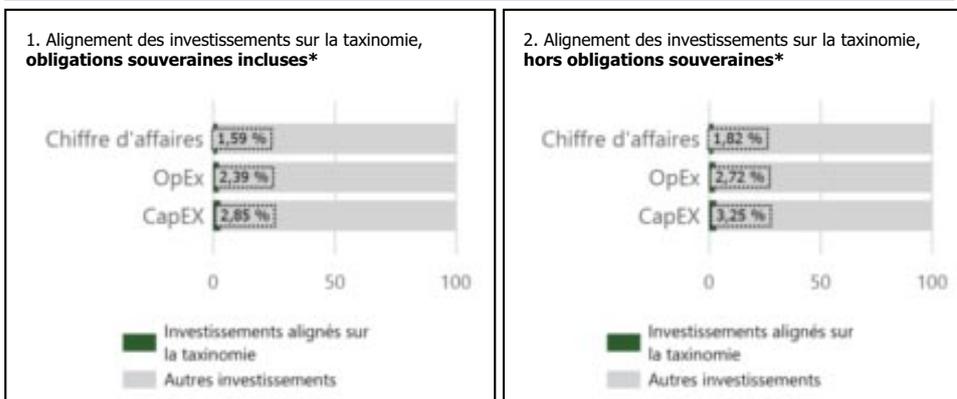
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

No

La ventilation des parts des investissements alignés sur la taxonomie dans les gaz fossiles et dans l'énergie nucléaire n'est actuellement pas possible car les données ne sont pas encore disponibles sous une forme vérifiée.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de

l'atténuation du changement climatique	0,00 %
l'adaptation au changement climatique	0,00 %

La ventilation des parts des investissements alignés sur la taxonomie en fonction des objectifs de la taxonomie n'est actuellement pas possible car les données ne sont pas encore disponibles sous une forme vérifiée.

- Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Activités transitoires	0,00 %
Activités habilitantes	0,00 %

La répartition des investissements du produit financier dans les activités économiques transitoires et habilitantes n'est actuellement pas possible en raison du manque de données fiables liées à la taxonomie. Les entreprises non financières publieront la part des activités économiques conformes à la taxonomie sous la forme d'indicateurs de performance clés définis, indiquant à quel objectif environnemental cette activité contribue et s'il s'agit d'une activité économique de transition ou habilitante, uniquement à partir du 1er janvier 2023 (et à compter du 1er janvier 2024 pour les entreprises financières). L'existence de ces informations déclarées est une base obligatoire pour cette évaluation.

- Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Alignement des investissements sur la taxonomie, obligations souveraines incluses	12.2023	12.2022
Turnover	1,59 %	4,33 %
Capex	2,85 %	0 %
Opex	2,39 %	0 %

Alignement des investissements sur la taxonomie, hors obligations souveraines	12.2023	12.2022
Turnover	1,82 %	4,82 %

Capex	3,25 %	0 %
Opex	2,72 %	0 %

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE était de 2,98 %.

 **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

La part des investissements durables avec un objectif social était de 5,33 %.

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

La catégorie « #2 Autres » a inclus des investissements dans des liquidités, des Fonds cibles ou des produits dérivés (calculé sur la base de l'approche par transparence). Les produits dérivés ont pu être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille (y compris de couverture du risque) et/ou à des fins d'investissement. Les Fonds cibles ont pu être utilisés pour s'exposer à une stratégie spécifique. Aucune garantie environnementale ou sociale n'a été appliquée pour ces investissements.

 **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Afin de s'assurer que l'OPC remplit ses caractéristiques environnementales et sociales, les éléments contraignants ont été définis comme critères d'évaluation. Le respect des éléments contraignants a été mesuré à l'aide d'indicateurs de durabilité. Pour chaque indicateur de durabilité, une méthodologie, basée sur différentes sources de données, a été mise en place pour assurer une mesure et un reporting précis des indicateurs de l'OPC. Pour fournir des données sous-jacentes effectives, la liste d'exclusion minimale durable a été mise à jour au moins deux fois par an par l'équipe Investissement Durable, sur la base de sources de données externes.

Des mécanismes de contrôle technique ont été introduits pour s'assurer du respect des éléments contraignants dans les systèmes de conformité pré- et post-négociation. Ces mécanismes ont servi à garantir le respect constant des caractéristiques environnementales et/ou sociales. En cas de violations identifiées, des mesures adéquates ont été prises pour remédier aux violations. Des exemples de telles mesures sont la cession de titres qui ne sont pas conformes aux critères d'exclusion, ou l'engagement avec les émetteurs concernés. Ces mécanismes font partie intégrante du processus d'examen des PAI. En outre, AllianzGI mène une démarche d'engagement actionnarial auprès des sociétés émettrices. Les activités d'engagement ont été réalisées uniquement en relation avec des investissements directs. Il n'est pas garanti que l'engagement mené inclue les émetteurs détenus par chaque Fonds. La stratégie d'engagement du Gestionnaire d'investissement repose sur 2 piliers : (1) l'approche basée sur les risques et (2) l'approche thématique.

L'approche basée sur les risques se concentre sur les risques ESG significatifs identifiés. Les engagements sont étroitement liés à la taille de l'exposition. Les votes importants contre la direction de l'entreprise lors d'assemblées générales passées, les controverses liées à la durabilité ou à la gouvernance et d'autres questions de durabilité sont au centre de l'engagement avec les entreprises en portefeuille.

L'approche thématique se concentre sur l'un des trois thèmes stratégiques liés au développement durable définis par AllianzGI - changement climatique, limites planétaires et capitalisme inclusif - ou sur des thèmes de gouvernance au sein de marchés spécifiques. Les engagements thématiques ont été identifiés sur la base de sujets jugés importants pour les investissements en portefeuille et ont été classés par ordre de priorité en fonction de la taille des positions d'AllianzGI et des priorités des clients.

 **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?**

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but de réaliser les caractéristiques environnementales ou sociales que l'OPC promeut.

- En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?

N'est pas applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?

N'est pas applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

N'est pas applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

N'est pas applicable

Rapport du commissaire aux comptes



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 29 décembre 2023

ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH, succursale Française
3, boulevard des italiens
Case courrier P220 CS70264
75118 PARIS Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Contrats financiers de gré à gré :

Les contrats financiers de gré à gré du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Les prix sont calculés par les contreparties des contrats et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers. Les modèles mathématiques appliqués reposent sur des données externes et sur des hypothèses de marché. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes.



ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2024.04.16 18:04:56 +0200

Bilan actif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	746 881 080,39	868 343 814,34
• Actions et valeurs assimilées		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Obligations et valeurs assimilées		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	630 375 866,16	610 699 459,88
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Titres de créances		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	58 184 253,81	101 480 988,00
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	72 802 909,90
• Organismes de placements collectifs		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	58 131 512,85	77 982 232,21
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	4 195 862,36
Autres organismes non européens	-	-
• Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	70 997,50
Autres opérations	189 447,57	1 111 364,49
• Autres instruments financiers	-	-
Créances	192 646,01	646 175,37
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	192 646,01	646 175,37
Comptes financiers	24 801 740,26	82 076 517,37
Liquidités	24 801 740,26	82 076 517,37
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	771 875 466,66	951 066 507,08

Bilan passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	749 635 215,34	949 311 755,09
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	1 647 773,19	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 983 730,21	-5 756 809,17
• Résultat de l'exercice	25 236 933,56	6 115 791,52
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	771 536 191,88	949 670 737,44
Instruments financiers	189 447,57	1 182 361,99
• Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
• Opérations temporaires sur titres financiers		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	169 756,24	1 170 246,70
Autres opérations	19 691,33	12 115,29
Dettes	149 827,21	212 418,50
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	149 827,21	212 418,50
Comptes financiers	-	989,15
Concours bancaires courants	-	989,15
Emprunts	-	-
Total du passif	771 875 466,66	951 066 507,08

Hors-bilan

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	28 486 500,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	88 800 000,00	322 500 000,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

Compte de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 107 013,58	217 194,37
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	23 777 414,47	9 727 769,75
• Produits sur titres de créances	2 111 782,61	760 757,43
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	1 136 378,40	152 599,60
• Autres produits financiers	1 096 038,00	650 530,50
Total (I)	29 228 627,06	11 508 851,65
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-70 808,01	-520,22
• Charges sur dettes financières	-16 534,45	-414 146,61
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-87 342,46	-414 666,83
Résultat sur opérations financières (I - II)	29 141 284,60	11 094 184,82
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 636 808,34	-2 661 658,83
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	27 504 476,26	8 432 525,99
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-2 267 542,70	-2 316 734,47
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	25 236 933,56	6 115 791,52

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

RÈGLES D'ÉVALUATION DES ACTIFS

Méthodes d'évaluation

Le calcul de la valeur liquidative est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous.

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour ou du dernier cours connu, quelle que soit la place de cotation.

Certains titres obligataires peuvent être évalués à partir de prix fournis quotidiennement par des contributeurs actifs sur ce marché (relevés sur pages Bloomberg), permettant une valorisation au plus près du marché.

Les titres de créances sont évalués à la valeur actuelle.

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée en retenant le taux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Les taux de référence sont les suivants :

- titres de créances à plus d'un an : taux des BTAN
- titres de créances à moins d'un an : taux EURIBOR

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. En application du principe de prudence, ces évaluations sont corrigées du risque émetteur.

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. En application du principe de prudence, ces évaluations sont corrigées du risque émetteur.

Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement négociés sur un marché réglementé sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour ou du dernier cours connu.

Instruments financiers à terme et dérivés

Les contrats à terme fermes sont valorisés au cours de compensation du jour.

Les contrats à terme conditionnels sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers et dérivés dont le cours n'a pas été constaté

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté ou qui n'ont pas fait l'objet de cotation le jour d'établissement de la valeur liquidative sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Instruments financiers et instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les titres de créances sont évalués à la valeur actuelle.

Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme et dérivés

Contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises

Les contrats d'échange sont valorisés à leur valeur actuelle par actualisation des flux futurs, à l'exception, en l'absence de sensibilité particulière aux risques de marché, des contrats d'échange d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois. En application du principe de prudence, ces estimations sont corrigées du risque de contrepartie.

Contrats d'échange financiers adossés

L'instrument financier et le contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises associé, composant un échange financier adossé, font l'objet d'une évaluation globale.

ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

Contrats d'échange de dividendes ou de performance

Les contrats d'échange sont valorisés à leur valeur actuelle, hors indemnités de résiliation éventuelles, par recours à des modèles financiers : valeur mathématique intrinsèque ou autres modèles utilisant des calculs ou des paramètres faisant place à l'anticipation.

Opérations à terme de devises

Les créances pour les achats à terme de devises et les dettes pour les ventes à terme de devises sont évaluées au cours du terme du jour de l'évaluation.

Dérivés de crédit

Les crédits default swaps (CDS) sont valorisés à leur valeur actuelle. En application du principe de prudence, ces estimations sont corrigées du risque de contrepartie.

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Prêts de titres

Les créances représentatives des titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Emprunts de titres

Les titres empruntés, ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés, sont évalués à la valeur de marché des titres concernés, majorée, en ce qui concerne la dette, de la rémunération de l'emprunt calculée prorata temporis.

Prises en pension livrée

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée de la rémunération à recevoir calculée prorata temporis.

Les prises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPC, d'une échéance supérieure à trois mois, sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée de la rémunération à payer calculée prorata temporis.

Pour les mises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPC, d'une échéance supérieure à trois mois, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

Dépôts et Emprunts

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, cette valorisation est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

Emprunts d'espèces

Les emprunts d'espèces sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat.

Actifs et passifs en devises

La devise de référence de la comptabilité est l'EURO.

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence comptable sont évalués au cours de change du jour à Paris.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Méthodes de comptabilisation

Mode de comptabilisation des produits de dépôts et instruments financiers à revenu fixe : Enregistrement au compte de résultat au fur et à mesure que ceux-ci sont acquis.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisitions et de cessions des instruments financiers : Les opérations en portefeuille sont comptabilisées au prix d'acquisition ou de cession frais exclus.

Frais facturés à l'OPC

A l'exception des frais d'intermédiations, les frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC :

- les frais de gestion financière propres à la société de gestion,

ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

- les frais administratifs externes à la société de gestion,
- les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion).

A ces frais, peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé son objectif de performance,
- des commissions de mouvement,
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au DICI (le cas échéant) ou au rapport annuel.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part RC : 0,70% TTC taux maximum Part IC/D : 0,40% TTC taux maximum Part MC : 0,47% TTC taux maximum Part WC : 0,20% TTC taux maximum Part RC2 : 0,47% TTC taux maximum
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	non significatif*
Prestataires percevant des commissions de mouvement : le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* L'OPC investit à moins de 20% dans d'autres OPC.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changement intervenu : Néant.

Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

Changement intervenu : Néant.

Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de part

Les revenus de la part "R/C" sont capitalisés chaque année.

Les revenus de la part "I/C et/ou D" sont capitalisés et/ou distribués chaque année.

Les revenus de la part "M" sont capitalisés chaque année.

Les revenus de la part "WC" sont capitalisés chaque année.

Les revenus de la part "RC2" sont capitalisés chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part "R/C" sont capitalisés chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part "I/C et/ou D" sont capitalisés et/ou distribués chaque année ou mises en report à nouveau chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part "M" sont capitalisés chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part "WC" sont capitalisés chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part "RC2" sont capitalisés chaque année.

Evolution de l'actif net

Devise	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	949 670 737,44	1 569 281 874,88
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	739 521 422,92	1 077 776 067,49
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-946 109 387,72	-1 694 745 473,68
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	851 667,09	14 352,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 499 516,87	-10 732 646,00
Plus-values réalisées sur contrats financiers	409 827,50	2 803 170,37
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-253 580,00	-940 152,50
Frais de transaction	-31 957,86	-45 493,87
Différences de change	0,15	-3,71
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	7 525 222,73	-3 092 583,49
- Différence d'estimation exercice N	1 995 208,86	-5 530 013,87
- Différence d'estimation exercice N-1	-5 530 013,87	-2 437 430,38
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-1 052 719,76	919 099,53
- Différence d'estimation exercice N	117 526,94	1 170 246,70
- Différence d'estimation exercice N-1	1 170 246,70	251 147,17
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	27 504 476,26	8 432 525,99
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	771 536 191,88	949 670 737,44

Compléments d'information

1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	75 897 298,40	-
Obligations à taux variable	554 478 567,76	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	37 506 463,10	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	20 677 790,71	-

1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	88 800 000,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	75 897 298,40	-	554 478 567,76	-
Titres de créances	58 184 253,81	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	24 801 352,02	-	388,24
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	90 194 314,99	124 596 073,64	415 585 477,53	-	-
Titres de créances	24 896 464,00	33 287 789,81	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	24 801 740,26	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		192 646,01
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises	-	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-	-
Autres Créances :		
Dépôts de garantie (versés)		85 562,63
Coupons à recevoir		69 915,66
Autres créances		37 167,72
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		149 827,21
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises	-	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-	-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		149 805,37
Comptes transitoires et d'attente		21,84
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre de parts	Souscriptions		Rachats
		Montant	Nombre de parts	Montant
PART RC / FR0011387299	60 533,304	60 885 781,90	74 329,763	74 465 919,12
PART RC2 / FR0013358579	-	-	-	-
PART I C/D / FR0010914572	25 045,888	266 247 185,47	37 259,674	394 981 859,74
PART MC / FR0013285038	109 492,431	10 914 428,47	252 500,692	25 277 841,25
PART WC / FR0013309218	39 676,051	401 474 027,08	44 640,65	451 383 767,61
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART RC / FR0011387299		-		-
PART RC2 / FR0013358579		-		-
PART I C/D / FR0010914572		-		-
PART MC / FR0013285038		-		-
PART WC / FR0013309218		-		-
Rétrocessions par catégorie de part		Montant		Montant
PART RC / FR0011387299		-		-
PART RC2 / FR0013358579		-		-
PART I C/D / FR0010914572		-		-
PART MC / FR0013285038		-		-
PART WC / FR0013309218		-		-
Commissions acquises à l'OPC par catégorie de part :		Montant		Montant
PART RC / FR0011387299		-		-
PART RC2 / FR0013358579		-		-
PART I C/D / FR0010914572		-		-
PART MC / FR0013285038		-		-
PART WC / FR0013309218		-		-

7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART RC / FR0011387299	0,32
PART RC2 / FR0013358579	0,30
PART I C/D / FR0010914572	0,20
PART MC / FR0013285038	0,22
PART WC / FR0013309218	0,14
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	
	Montant
Catégorie de part :	
PART RC / FR0011387299	-
PART RC2 / FR0013358579	-
PART I C/D / FR0010914572	-
PART MC / FR0013285038	-
PART WC / FR0013309218	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'OPC	-
- Ventilation par OPC "cible" :	
- OPC 1	-
- OPC 2	-
- OPC 3	-
- OPC 4	-

8. Engagements reçus et donnés

8.1. Description des garanties reçues par l'OPC avec mention des garanties de capital.....	Néant
8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés.....	Néant

9. Autres informations

9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et OPC gérés par ces entités :

- OPC	58 131 512,85
- autres instruments financiers	-

10. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat *(En devise de comptabilité de l'OPC)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1 647 773,19	-
Résultat	25 236 933,56	6 115 791,52
Total	26 884 706,75	6 115 791,52

PART RC / FR0011387299	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 717 332,60	826 942,11
Total	4 717 332,60	826 942,11
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART RC2 / FR0013358579	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	31,26	4,45
Total	31,26	4,45
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

PART I C/D / FR0010914572	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	10 335 145,81	2 466 925,14
Total	10 335 145,81	2 466 925,14
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART MC / FR0013285038	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 018 438,69	276 051,07
Total	1 018 438,69	276 051,07
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART WC / FR0013309218	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	10 813 758,39	2 545 868,75
Total	10 813 758,39	2 545 868,75
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 983 730,21	-5 756 809,17
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-4 983 730,21	-5 756 809,17

PART RC / FR0011387299	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-966 555,08	-959 314,30
Total	-966 555,08	-959 314,30
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART RC2 / FR0013358579	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-5,41	-5,51
Total	-5,41	-5,51
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

PART I C/D / FR0010914572	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 716 186,15	-2 329 277,77
Total	-1 716 186,15	-2 329 277,77
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART MC / FR0013285038	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-202 405,33	-268 989,47
Total	-202 405,33	-268 989,47
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART WC / FR0013309218	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 098 578,24	-2 199 222,12
Total	-2 098 578,24	-2 199 222,12
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 5 Juillet 2010.

Devise OPC

EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	771 536 191,88	949 670 737,44	1 569 281 874,88	1 824 510 991,23	2 121 150 017,82

PART RC / FR0011387299

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	147 467,299	161 263,758	190 391,975	154 785	182 203,527
Valeur liquidative	1 014,13	980,81	982,09	987,91	990,78
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	25,43	-0,82	-4,50	-5,55	-3,75

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

PART RC2 / FR0013358579

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	1	1	1	1	1
Valeur liquidative	1 020,76	987,01	988,19	993,92	996,75
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	25,85	-1,06	-5,07	-5,90	-4,06

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

PART I C/D / FR0010914572

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	24 568,765	36 782,551	34 398,306	48 148,453	59 883,688
Valeur liquidative	10 814,26	10 446,4	10 447,49	10 496,78	10 514,71
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	350,81	3,74	-35,30	-46,40	-27,24

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

PART MC / FR0013285038

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	307 086,607	450 094,868	770 973,481	665 834,533	559 844,465
Valeur liquidative	102,03	98,57	98,60	99,09	99,28
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	2,65	0,01	-0,35	-0,45	-0,27

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

PART WC / FR0013309218		Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR			
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	31 674,969	36 639,568	95 653,397	110 685,111	126 156,091
Valeur liquidative	10 259,11	9 904,17	9 899,28	9 940,03	9 951,03
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	275,14	9,46	-27,49	-37,97	-19,78

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Obligation						
XS2573331837	ABN AMRO BANK NV FRN 10/01/2025	PROPRE	6 100 000,00	6 175 705,24	EUR	0,80
XS2694034971	ABN AMRO BANK NV 4.25% 22/09/2025	PROPRE	6 000 000,00	6 019 392,00	EUR	0,78
FR001400L4Y2	ALD SA FRN 06/10/2025	PROPRE	9 000 000,00	9 128 561,25	EUR	1,18
XS1962595895	ASB FINANCE LTD 0.75% 13/03/2024	PROPRE	4 000 000,00	3 998 662,30	EUR	0,52
XS2476266205	BANCO SANTANDER SA FRN 05/05/2024	PROPRE	1 600 000,00	1 617 845,87	EUR	0,21
XS1717591884	BANCO SANTANDER SA FRN 21/11/2024	PROPRE	10 000 000,00	10 081 245,00	EUR	1,31
XS2293577354	BANCO SANTANDER SA FRN 29/01/2026	PROPRE	8 900 000,00	8 941 058,67	EUR	1,16
XS2436160779	BANCO SANTANDER SA VAR 26/01/2025	PROPRE	9 000 000,00	8 985 842,88	EUR	1,16
XS2696803340	BANK OF MONTREAL FRN 05/09/2025	PROPRE	4 000 000,00	4 019 874,44	EUR	0,52
XS2618508340	BANK OF NOVA SCOTIA FRN 02/05/2025	PROPRE	8 000 000,00	8 077 609,78	EUR	1,05
XS2692247468	BANK OF NOVA SCOTIA FRN 22/09/2025	PROPRE	4 000 000,00	4 010 088,00	EUR	0,52
FR001400HO25	BANQUE FED CRED MUTUEL FRN 28/04/2025	PROPRE	8 000 000,00	8 071 306,67	EUR	1,05
XS2150054026	BARCLAYS PLC VAR 02/04/2025	PROPRE	20 000 000,00	20 457 416,39	EUR	2,65
XS2342059784	BARCLAYS PLC VAR 12/05/2026	PROPRE	5 000 000,00	5 050 774,58	EUR	0,65
XS2082324364	BARCLAYS PLC VARIBALE 09/06/2025	PROPRE	3 000 000,00	2 966 526,89	EUR	0,38
XS1626933102	BNP PARIBAS FRN 07/06/2024	PROPRE	9 000 000,00	9 057 699,00	EUR	1,17
XS2485554088	BNP PARIBAS ISSUANCE BV FRN 27/08/2025	PROPRE	5 000 000,00	5 071 710,00	EUR	0,66
FR0013434776	BNP PARIBAS VAR 15/07/2025	PROPRE	7 000 000,00	6 887 508,09	EUR	0,89
XS1190632999	BNP PARIBAS 2.375% 17/02/2025	PROPRE	5 000 000,00	5 034 359,59	EUR	0,65
FR0013429073	BPCE SA 0.625% 26/09/2024	PROPRE	5 000 000,00	4 889 552,87	EUR	0,63
XS2634071489	CANADIAN IMPERIAL BANK FRN 09/06/2025	PROPRE	9 500 000,00	9 546 107,99	EUR	1,24
XS2712747182	COOPERATIEVE RABOBANK UA FRN 03/11/2026	PROPRE	9 000 000,00	9 127 988,81	EUR	1,18
FR001400D0Y0	CRED AGRICOLE SA VAR 12/10/2026	PROPRE	5 000 000,00	5 093 605,19	EUR	0,66
FR001400GDG7	CREDIT AGRICOLE SA FRN 07/03/2025	PROPRE	10 000 000,00	10 049 285,00	EUR	1,30
CH0591979635	CREDIT SUISSE GROUP AG FRN 16/01/2026	PROPRE	10 000 000,00	10 123 954,17	EUR	1,31
CH0343366842	CREDIT SUISSE GROUP AG VAR 17/07/2025	PROPRE	5 000 000,00	4 944 530,05	EUR	0,64

ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2721521016	DAIMLER TRUCK FI CANADA FRN 18/03/2025	PROPRE	8 000 000,00	8 019 838,22	EUR	1,04
XS1963849440	DANSKE BANK A S 1.625% 15/03/2024	PROPRE	6 000 000,00	6 050 059,67	EUR	0,78
XS2046595836	DANSKE BANK AS 0.5% 27/08/2025	PROPRE	12 000 000,00	11 755 227,54	EUR	1,52
DE000DJ9ABK3	DZ BANK AG FRN 16/11/2026	PROPRE	8 000 000,00	8 049 114,67	EUR	1,04
DE000DW6DA51	DZ BANK AG FRN 27/10/2025	PROPRE	8 000 000,00	8 062 121,96	EUR	1,04
XS2066706818	ENEL FIN INTL NV 0% 17/06/2024	PROPRE	10 000 000,00	9 824 700,00	EUR	1,27
XS2549047673	FCA BANK SPA IRELAND FRN 24/03/2024	PROPRE	12 000 000,00	12 050 910,67	EUR	1,56
XS2441551970	GOLDMAN SACHS GROUP INC FRN 07/02/2025	PROPRE	12 000 000,00	12 107 004,00	EUR	1,57
XS2338355105	GOLDMAN SACHS GROUP INC VAR 30/04/2024	PROPRE	13 000 000,00	13 109 438,33	EUR	1,70
XS1614198262	GOLDMAN SACHS GROUP INC 1.375% 15/05/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 998 306,83	EUR	0,26
XS2595829388	HSBC BANK PLC FRN 08/03/2025	PROPRE	8 000 000,00	8 041 613,33	EUR	1,04
XS2697966690	ING BANK NV FRN 02/10/2026	PROPRE	5 900 000,00	5 933 196,19	EUR	0,77
XS2483607474	ING GROEP NV VAR 23/05/2026	PROPRE	5 000 000,00	4 958 167,62	EUR	0,64
XS2049154078	ING GROEP VAR 03/09/2025	PROPRE	12 700 000,00	12 381 653,33	EUR	1,60
XS2719281227	INTESA SANPAOLO SPA FRN 16/11/2025	PROPRE	11 000 000,00	11 097 269,33	EUR	1,44
XS2597970800	INTESA SANPAOLO SPA FRN 17/03/2025	PROPRE	12 000 000,00	12 043 650,67	EUR	1,56
BE0002950310	KBC GROUP NV VAR 06/06/2026	PROPRE	5 000 000,00	5 184 663,11	EUR	0,67
BE0002846278	KBC GROUP NV VAR 29/03/2026	PROPRE	3 000 000,00	2 953 546,23	EUR	0,38
BE0002840214	KBC GROUP SA/NV FRN 23/02/2025	PROPRE	4 000 000,00	4 023 580,33	EUR	0,52
DE000LB38937	LB BADEN WUERTEMBERG FRN 28/11/2025	PROPRE	3 200 000,00	3 222 134,47	EUR	0,42
XS1633845158	LLYODS BANKING GROUP PLC FRN 21/06/2024	PROPRE	11 000 000,00	11 050 471,36	EUR	1,43
XS2706264087	MACQUARIE BANK LTD FRN 20/10/2025	PROPRE	10 000 000,00	10 117 504,17	EUR	1,31
DE000A3LNY11	MERCEDES BNZ INT FINCE FRN 29/09/2025	PROPRE	6 000 000,00	6 002 837,50	EUR	0,78
XS2489981485	MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP INC VAR 14/06/2025	PROPRE	7 000 000,00	7 026 370,11	EUR	0,91
XS2446386356	MORGAN STANLEY VAR 08/05/2026	PROPRE	7 000 000,00	6 935 461,15	EUR	0,90
XS2614612930	NATIONAL BANK OF CANADA FRN 21/04/2025	PROPRE	5 000 000,00	5 069 120,00	EUR	0,66
XS1875275205	NATWEST GROUP PLC VAR 04/03/2025	PROPRE	1 600 000,00	1 620 746,67	EUR	0,21
XS2576255751	NATWEST MARKETS FRN 13/01/2026	PROPRE	11 000 000,00	11 219 274,00	EUR	1,45
XS2722262966	OP CORPORATE BANK PLC FRN 21/11/2025	PROPRE	10 000 000,00	10 068 535,00	EUR	1,30

ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2014288158	OP CORPORATE BANK PLC 0.375% 19/06/2024	PROPRE	4 000 000,00	3 941 274,75	EUR	0,51
IT0005218968	REPUBLIC OF ITALY FRN 15/02/2024	PROPRE	30 000 000,00	30 582 665,00	EUR	3,96
IT0005252520	REPUBLIC OF ITALY FRN 15/10/2024	PROPRE	30 000 000,00	30 641 466,67	EUR	3,97
IT0004953417	REPUBLIC OF ITALY 4.5% 01/03/2024	PROPRE	25 000 000,00	25 409 491,76	EUR	3,29
XS2577030708	ROYAL BANK OF CANADA FRN 17/01/2025	PROPRE	7 000 000,00	7 081 660,83	EUR	0,92
XS2080205367	ROYAL BANK OF SCOTLAND 0.75% 15/11/2025	PROPRE	5 000 000,00	4 866 870,49	EUR	0,63
XS2437825388	ROYAL BK CANADA TORONTO FRN 31/01/2024	PROPRE	8 000 000,00	8 071 856,00	EUR	1,05
XS2050945984	SANTANDER CONSUMER BANK 0.125% 11/09/2024	PROPRE	7 000 000,00	6 825 065,41	EUR	0,88
XS2635183069	SKANDINAVISKA ENSKILDA FRN 13/06/2025	PROPRE	7 000 000,00	7 038 019,33	EUR	0,91
FR001400F315	SOCIETE GENERALE FRN 13/01/2025	PROPRE	9 000 000,00	9 110 581,00	EUR	1,18
XS1616341829	SOCIETE GENERALE FRN 22/05/2024	PROPRE	8 500 000,00	8 569 068,17	EUR	1,11
FR001400AO22	SOCIETE GENERALE VAR 30/05/2025	PROPRE	10 000 000,00	9 985 844,26	EUR	1,29
FR0013403441	SOCIETE GENERALE 1.25% 15/02/2024	PROPRE	4 000 000,00	4 030 669,59	EUR	0,52
XS2057872595	SPARE BANK 1 OESTLANDET 0.25% 30/09/2024	PROPRE	4 000 000,00	3 895 155,63	EUR	0,50
XS2577740157	TORONTO DOMINION BANK FRN 20/01/2025	PROPRE	8 000 000,00	8 094 850,00	EUR	1,05
XS2717421429	TOYOTA FINANCE AUSTRALIA FRN 13/11/2025	PROPRE	9 000 000,00	9 072 616,50	EUR	1,18
CH1168499791	UBS GROUP INC VAR 21/03/2025	PROPRE	10 750 000,00	10 761 167,66	EUR	1,39
XS2021993212	UNICREDIT SPA VAR 03/07/2025	PROPRE	7 000 000,00	6 966 185,79	EUR	0,90
XS2017471553	UNICREDIT SPA VAR 25/06/2025	PROPRE	9 000 000,00	8 931 846,39	EUR	1,16
XS2546459582	VATTENFALL AB FRN 18/04/2024	PROPRE	9 000 000,00	9 094 783,75	EUR	1,18
Total Obligation				630 375 866,16		81,70
O.P.C.V.M.						
FR0013090669	ALZ CASH FACILITY DISTRIBUTION I3	PROPRE	620,00	58 131 512,85	EUR	7,53
Total O.P.C.V.M.				58 131 512,85		7,53
Total Valeurs mobilières				688 507 379,01		89,24
Swap de Taux						
SWAP04035250	debe24f2c46a445e#S_2	PROPRE	5 000 000,00	8 276,64	EUR	0,00
SWAP04056889	d73375d139e64581#S_2	PROPRE	10 000 000,00	11 445,29	EUR	0,00
SWAP04107083	fd1bbaa2234c4539#S_2	PROPRE	8 000 000,00	-17 352,59	EUR	-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP04049418	fe1329cbf7bc4ac6#S_2	PROPRE	20 000 000,00	23 265,63	EUR	0,00
SWAP04097136	f72de99a60c94430#S_2	PROPRE	4 000 000,00	-2 338,74	EUR	-0,00
SWAP04026440	LCH00097819738#S_202	PROPRE	10 000 000,00	93 869,40	EUR	0,01
SWAP04028314	LCH00098723869#S_202	PROPRE	5 000 000,00	18 088,89	EUR	0,00
SWAP04033656	LCH00100049571#S_202	PROPRE	5 000 000,00	13 000,36	EUR	0,00
SWAP04097137	2f41b83e966847d5#S_2	PROPRE	6 000 000,00	3 239,43	EUR	0,00
SWAP04097133	4ec4777631e1411f#S_2	PROPRE	12 000 000,00	3 306,40	EUR	0,00
SWAP04035106	9bf2e6f2081443b4#S_2	PROPRE	3 800 000,00	14 955,53	EUR	0,00
Total Swap de Taux				169 756,24		0,02
Liquidites						
APPELS DE MARGES						
	Appel de marge EUR	PROPRE	-169 756,24	-169 756,24	EUR	-0,02
Total APPELS DE MARGES				-169 756,24		-0,02
AUTRES						
	Prov Int Neg CptCash	PROPRE	37 167,72	37 167,72	EUR	0,00
	Reprise EUR	PROPRE	-21,84	-21,84	EUR	-0,00
Total AUTRES				37 145,88		0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	Banque EUR JPM	PROPRE	388,24	388,24	EUR	0,00
	Banque EUR SGP	PROPRE	24 801 352,02	24 801 352,02	EUR	3,21
Total BANQUE OU ATTENTE				24 801 740,26		3,21
DEPOSIT DE GARANTIE						
	Deposit OTC Verse	PROPRE	85 562,63	85 562,63	EUR	0,01
Total DEPOSIT DE GARANTIE				85 562,63		0,01
FRAIS DE GESTION						
	PrComGestAdm	PROPRE	-2 133,86	-2 133,86	EUR	-0,00
	PrComGestAdm	PROPRE	-0,01	-0,01	EUR	-0,00
	PrComGestAdm	PROPRE	-1 067,35	-1 067,35	EUR	-0,00
	PrComGestAdm	PROPRE	-143,57	-143,57	EUR	-0,00
	PrComGestAdm	PROPRE	-1 817,06	-1 817,06	EUR	-0,00
	PrComGestDep	PROPRE	-3 689,49	-3 689,49	EUR	-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PrComGestDep	PROPRE	-0,02	-0,02	EUR	-0,00
	PrComGestDep	PROPRE	-4 435,64	-4 435,64	EUR	-0,00
	PrComGestDep	PROPRE	-596,65	-596,65	EUR	-0,00
	PrComGestDep	PROPRE	-7 551,24	-7 551,24	EUR	-0,00
	PrComGestFin	PROPRE	-42 597,97	-42 597,97	EUR	-0,01
	PrComGestFin	PROPRE	-0,24	-0,24	EUR	-0,00
	PrComGestFin	PROPRE	-43 850,31	-43 850,31	EUR	-0,01
	PrComGestFin	PROPRE	-5 500,14	-5 500,14	EUR	-0,00
	PrComGestFin	PROPRE	-36 421,82	-36 421,82	EUR	-0,00
	Total FRAIS DE GESTION			-149 805,37		-0,02
	Total Liquidites			24 604 887,16		3,19
	Creances negociables					
	Interets precomptes.					
FR0128150572	ALSTOM ZCP 31/01/2024	PROPRE	15 000 000,00	14 952 783,00	EUR	1,94
FR0128199835	BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL ZCP 13/09/2024	PROPRE	8 000 000,00	7 789 505,60	EUR	1,01
FR0128202464	BANQUE STELLANTIS FRANCE ZCP 20/09/2024	PROPRE	5 000 000,00	4 865 806,00	EUR	0,63
FR0127997361	CARREFOUR BANQUE ZCP 02/04/2024	PROPRE	10 000 000,00	9 898 368,50	EUR	1,28
XS2694869707	INTESA SANPOLO BK ZCP 18/09/2024	PROPRE	6 000 000,00	5 835 305,40	EUR	0,76
BE6347393041	KBC GROUP NV CDN 23/02/2024	PROPRE	10 000 000,00	9 943 681,00	EUR	1,29
XS2651968450	LLOYDS BANK PLC ZCP 11/07/2024	PROPRE	5 000 000,00	4 898 804,31	EUR	0,63
	Total Interets precomptes.			58 184 253,81		7,54
	Total Creances negociables			58 184 253,81		7,54
	Coupons					
	Obligation					
XS2697966690	ING BANK NV FRN 26	ACHLIG	59,00	69 915,66	EUR	0,01
	Total Obligation			69 915,66		0,01
	Total Coupons			69 915,66		0,01
	Total ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR			771 536 191,88		100,00